

# JOURNAL

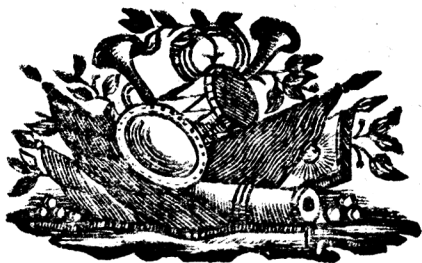
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. FEVRIER

1777.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal*

T

*In-douze.*

Tarif très-commode pour les Affécurs de tailles.  
1776.

Teinturier ( le parfait ), nouvelle édit. *Bruxelles*  
1772.

Témoignage ( du ) de la vérité dans l'Eglise, par  
le feu Pere de la Borde , 2 vol.

Théâtre de la Foire , ou l'opéra comique ,  
contenant les meilleures pièces qui ont été  
représentées , notées en tailles-douces & figu-  
res , par Mr. le Sage , 9 vol.

— Item les six premiers tomes , & les tomes  
5 & 6 séparément.

Théâtre de Mr. de la Fosse. *Amsterdam.*

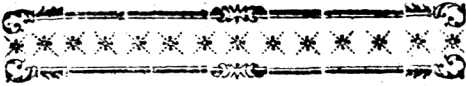
Théâtre de Mr. de la Grange-Chancel , 2 vol.  
fig. *Amsterdam.*

Théorie ( la ) de l'impôt , par l'auteur de l'ami  
des hommes. 1761.

Théorie des Loix-Civiles , ou principes fonda-  
mentaux de la société , 2 vol. *Londres* 1767.

Thériacade ( la ) ou l'orviétan de Léodou , Poëme  
héroi-comique , 2 vol. *Francfort & Leypsig.*  
1769.

*Theologia practica* , per Nic. Panuwels , editio tertio  
auctior , 5 vol. 1740.



JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. FÉVRIER

1777.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LES rédacteurs d'un Journal, intitulé : *l'Esprit des Journaux*, qui s'imprime à Liege, viennent de porter un jugement sur le mérite littéraire \* des Discours sur divers sujets de Religion & de morale. Cela n'étoit pas absolument de leur ressort, l'annonce de ces discours n'ayant paru dans aucun Journal (a), ne devoit pas paroître dans *l'Esprit des Journaux* ; nous

\* Esp. des  
journ. Janv.  
1777, p.  
404, ligne  
avant der-  
nière.

(a) Excepté le nôtre, qui, vû notre maniere de penser, n'entre pas dans le plan de ces Messieurs ; distinction, dont nous ne sommes pas du tout humiliés.

devons donc leur savoir gré de la petite singularité qu'ils se sont permise en notre faveur, & de la bonté qu'ils ont de s'occuper de nous, tandis que depuis nos observations du 1<sup>er</sup>. \* & du 15. Janvier \* P. 30. \*\* P. 108. 1776 \*\*, auxquelles ils ont eu l'indulgence de ne pas répondre, nous avons eu la cruauté de les oublier entièrement.

Pour réparer en quelque sorte un défaut très blâmable de sensibilité & de reconnaissance, nous nous empressons de faire part au public des choses intéressantes qu'ils viennent de nous dire. Nous pouvons d'autant moins dissimuler ce bienfait que leur critique n'a vû dans ces discours ni défaut de raisonnement, ni faux principe de religion, ni assertion hasardée, ni morale relâchée, ni sévérité outrée, ni zèle indiscret, ni erreur, ni fanatisme (a). Ils n'ont pas blâmé les plans, la distribution des matières, le choix des preuves, la manière de saisir & de présenter les objets; quoique tout cela forme essentiellement *le mérite littéraire*. Tout se réduit à quelques prétendues fautes *contre la langue* & à quelques *phrases pénibles*. Nous donnerons quelques exemples de leur manière d'analyser, d'apprécier, & de juger les mérites littéraires.

“ On lit dans le sermon *sur le jugement*

(a) Quoi! pas même de fanatisme? . . . cela nous paroît fort.



„ dernier , la phrase suivante : *quel specta-*  
 „ *cle , ames chrétiennes , quand toutes les gé-*  
 „ *nérationns qui se sont absorbées les unes*  
 „ *dans les autres , & dont la collection (a)*  
 „ *reposera enfin toute entière dans le sein de*  
 „ *la terre , reparoîtront tout-à-coup , & ren-*  
 „ *dront par leur résurrection comme par leur*  
 „ *mort un hommage solennel à l'auteur im-*  
 „ *muable de la mort & de la vie , du tems*  
 „ *& de l'éternité.* On voit que l'orateur a  
 „ voulu frapper ses auditeurs par un tableau  
 „ imposant & majestueux ; mais la *collection*  
 „ de toutes les générations n'est pas un coup  
 „ de pinceau heureux (b) ; on dit bien

Esp. des  
 Journ. Janv.  
 1777. p. 403.

(a) Jamais mot ne fut plus François que le mot *collection* qui a si vivement affligé nos rédacteurs , & jamais mot n'a été employé dans une signification plus propre & plus précise que celle qu'on lui a donnée dans ce passage. “ *Collection* , dit le diction. de Trévoux , édit. de 1771 , c'est une multitude déterminée , le ramas , l'assemblage de toutes les parties d'un composé ; c'est toutes ces parties prises ensemble , & il est opposé à *distribution* , qui signifie toutes les mêmes parties prises en particulier. *Collection* signifie aussi universalité. Tout cela revient au même. La *collection* de tous les hommes , de tous les individus d'une nature , de toutes les espèces contenues sous un genre ,. On lit la même chose dans le *supplément* de 1762. Nous tombons en ce moment sur ce passage du P. Frey de Neuville : *Dieu est un être distingué de la matière , de la collection des hommes , de l'assemblage des réalités &c.* T. 8 , p. 358.

(b) La *collection* de toutes les générations n'est pas un coup de pinceau , mais bien un grand & vaste tableau. Les rédacteurs le disent eux-mêmes.

Car

„ faire des collections de passages tirés de tel  
 „ ou tel écrivain , la collection des Conci-  
 „ les , une collection d'antiques , de mé-  
 „ dailles , d'histoire naturelle (a) , mais une  
 „ collection de générations , & de toutes les  
 „ générations ! . . . cela nous paroît fort. On  
 „ lit un peu plus bas : *nos corps , Seigneur ,*  
 „ *seront dispersés dans l'univers , votre main*  
 „ *immense en colligera (b) les débris. Col-*  
 „ *ligera !* est-ce bien-là le mot que l'auteur  
 „ devoit emploïer ? *rassemblera* eût mieux  
 „ valu sans doute (c) ; mais on veut se  
 „ distinguer (d) „.

Car qu'est- ce qui forme le *tableau imposant* ? Ce  
 sont sans doute les générations assemblées. Mais  
 tout à coup ce même *tableau* n'est plus qu'un  
*coup de pinceau* . . . Galimatias & contradictions,  
 combattez ensemble à qui aura le dessus.

(a) Quel étalage d'érudition grammaticale à  
 pure perte !

(b) “ *Colliger*, dit encore le Dict. de Trev.\*  
 „ ramasser , recueillir &c se dit *principalement*  
 „ des passages d'un livre &c „. Il se dit donc  
 aussi des autres choses.

(c) Qu'importe ? depuis quand est-on obligé  
 de réformer les mots qui ne sont pas les plus  
 communs ? Un pareil système anéantiroit tou-  
 tes les langues , en les dépouillant de leurs  
 richesses , & les réduisant à quelques mots de  
 mode.

(d) Plaisante conclusion ! Les rédacteurs eux-  
 mêmes n'osent pas condamner le mot , & cepen-  
 dant ce mot prouve qu'on a voulu se distinguer  
 en l'employant ; & cette odieuse intention est  
 clairement démontrée. Logique admirable ! cha-  
 ritable théologie ! tolérante & bienfaisante phi-  
 losophie ! ----- Quand même le pauvre abbé,  
 qui

Cette judicieuse critique suffit bien pour apprécier les autres du même genre ; mais voici en quelque sorte le foier où leur zèle s'est concentré, où il a pris un feu plus actif, plus dévorant. " Nous ne pouvons cependant nous dispenser de faire encore une observation pour démontrer les dangers auxquels on s'expose lorsque l'on rédige un sermon, *sans presque lever la main de dessus le papier, dans l'espace de quelques heures* (a).

" Dans le discours qu'il a plû à Mr. l'abbé Flexier de Reval d'intituler, *Homélie sur la fausse pénitence de Judas* (b), l'orateur

*Accipe nunc  
Danaum in-  
sidias, &  
crimine ab  
uno discere  
omnes. I.  
Æn.*

qui est un bon brabançon, auroit adopté quelques mots peu assortis au génie d'une langue qui lui est étrangère, seroit-ce une preuve bien évidente qu'il eût voulu se distinguer ? Mais que des gens de lettres, venus de Paris exprès pour rédiger l'*Esprit des Journaux*, sachent si peu leur langue naturelle, qu'ils font plusieurs fautes dans l'espace de quelques lignes \*, & qu'ils composent une bruyante diatribe contre deux volumes de *discours*, parce qu'ils y auront vu le mot *collection*, qui est excellemment français : cela, nous l'avouons, nous paroît un peu fort.

\* Voyez le  
Journal du  
15. Janvier  
1776, p. 10  
& 11.

(a) Ces Messieurs font allusion à un endroit de l'avertissement de l'éditeur, où il rend raison de la différence qu'on remarque entre un discours & l'autre, quoique dans le même discours la même manière & le même ton se soutiennent entièrement. Il faut lire le passage dans l'ouvrage, p. xiv, on n'y trouvera rien de risible.

(b) Il lui a plû de l'intituler ainsi, pour de bonnes raisons, qu'on peut voir, tome 2. pag. 326. note (a).

„ teur commence son premier point par cette  
 „ phrase étonnante : *Ce seroit une erreur*  
 „ *de croire que le traître malheureux de*  
 „ *Jesus Christ, ne fit aucune pénitence du*  
 „ *crime qui rend son nom abominable aux*  
 „ *peuples chrétiens.* On demande à tout hom-  
 „ me de bonne foi (a), s'il est encore possi-  
 „ ble de faire une faute aussi énorme con-  
 „ tre la langue, & d'une aussi grande cou-  
 „ séquence? On est *traître à quelqu'un* ou  
 „ *envers quelqu'un* (b), mais le *traître de*  
 „ *quelqu'un* est un scélérat aux ordres de ce  
 „ *quelqu'un* (c). . . . En vérité il y a des

La mon-  
 tagne en  
 travail, en-  
 fante une  
 souris.

---

(a) On ne s'attendoit guere, à voir paroître la *bonne foi des hommes* en cette affaire.

(b) Il ne s'agit pas de *traître* mais de *le traître*. *Traître* est adjectif & suivi des prépositions à & envers. Mais *le traître* est un vrai substantif, suivant le dictionn. de Trév. édit de 1721, de 1752. Le dictionn. de l'académie, 1694, Richelet 1775 &c. Que nos Messieurs nous fassent voir l'exception de cet unique substantif, non-seulement dans la langue françoise, mais dans toutes les langues connues, qui ne régiront pas le génitif pour exprimer le rapport de l'action à son objet. *Le persécuteur de l'Eglise, le meurtrier de mon pere, le défenseur de la patrie &c. . . .* *Traître*, dit le dictionn. de Trévoux, *subst. masc. celui qui prend en trahison. Ce mot vient de traditor, nom que l'Ecriture donne à Judas.*

(c) Oûi, tout comme un homme qui est aux ordres de *quelqu'un* pour tuer, est le bourreau de ce *quelqu'un*; mais ce bourreau n'en est pas moins le bourreau d'un autre *quelqu'un*, auquel il coupe la tête. Vous comprenez? ---- Mais passons condamnation là-dessus, disons avec quelques dictionnaires que *traître* n'est qu'adjectif,

„ gens qui font imprimer des choses bien  
„ étranges (a) „!

Nous ne faisons aucune réflexion sur le ton de cette emphatique censure. Nous laissons au lecteur à en deviner le principe; mais il doit se rappeler que les rédacteurs *rejetent tout ce qui porte l'empreinte de la passion; qu'ils n'admettent que la saine critique, ou au moins* \*, *la critique honnête & raisonnée, & que sans être taxés d'amour-propre, c'est-là la qualité dont l'exercice leur coûte le moins.* Avertis. de Janv. 1777, P. 4.

Revenus un peu de ce fatigant enthousiasme, ces Messieurs se plaignent que les discours aient été laissés dans un état d'imperfection (b), & qu'on les ait imprimés

\* Cette alternative est plaisante! On avoit toujours cru qu'une critique honnête & raisonnée, étoit une critique saine.

tif, & dans cette supposition prions nos critiques de nous montrer le *traitre de quelqu'un*, dans le sens qu'ils admettent. Nous serions curieux de voir *les traitres de Mahomet II, les traitres de Louis XI*, pour dire les traitres que ces Princes ont eus à leurs ordres; si le mot de *traitre* n'est qu'adjectif.

(a) L'épiphonème est charmant, on n'en peut regretter que l'usage. P. ex. quand *les gens de lettres* ont dit dans le journal de Juillet 1776. p. 155. "Quelle différence des peintures mesquines, de nos églises à un Jupiter Olympien, à une Venus sortant des eaux „. C'étoit la vraie occasion de dire: *En vérité, il y a des gens qui font imprimer des choses bien étranges!*

(b) On avoit ignoré jusqu'ici que rien ne devoit voir le jour sans avoir atteint la *perfection*. On avoit vû vendre très-cher des tableaux, qui avoient été laissés dans un état d'imperfection. On apprend aujourd'hui que ces vendeurs sont obligés

dans cet état , quoiqu'on se flattât *qu'ils seroient lus par des gens de lettres*. Hé bien nous ne nous sommes pas trompés. La société de *l'Esprit des Journaux* n'est - ce pas une *société de gens de lettres* ? & cette société *de gens de lettres* a-t-elle jamais lû avec autant de zèle & d'intérêt un ouvrage qui ne lui avoit été recommandé par personne , & dont aucun journal n'avoit encore fait mention ? On peut bien dire que les choses ont dépassé nos espérances.

Nous ne parlons pas de quelques propositions que les rédacteurs appellent *des traits vraiment singuliers* , parce qu'ils n'ont pas déclaré pourquoi elles leur déplaisoient , & que nous ne sommes pas d'avis de faire de grands efforts pour le deviner ; telles que celles-ci. *L'imagination se refuse à une représentation si chargée. --- Ecoutez \* la manifestation la plus claire , la plus authentique &c. ---*

\* Quand la manifestation se fait de bouche , on l'écoute , on l'entend , mais on ne la voit pas.

gés à restitution. --- Que deviendroient dans ce siècle l'imprimerie & la librairie , s'il ne falloit imprimer que des choses parfaites ? ---- *L'Esprit des Journaux* dont on imprime un gros volume par mois , a sans doute acquis toute sa perfection ? D'où vient cependant que les endroits , qui nous concernent , & qui pour de bonnes raisons sont travaillés avec un soin particulier , sont néanmoins si imparfaits ? Ce livre est cependant fait par des gens de lettres , & lû , sans doute , aussi par des gens de lettres . . . Mais nous nous trompons grossièrement. *L'esprit des Journaux est parvenu au degré de perfection où un ouvrage humain peut atteindre*. C'est au moins ce que les rédacteurs laissent indécis , & ce qu'ils ne veulent pas discuter. V. l'avert. p. 4 , cela paraîtra fort.

*Une ame bien faite ne fait pas jouir lorsqu'elle voit l'indigence à ses côtés, & ne se voit élevée au-dessus des autres que pour découvrir les indigens de plus loin. &c.* Nous soupçonnons que c'est parce que les rédacteurs regardent ces expressions comme les fruits d'une éloquence *recherchée, contournée, pénible &c.* Si c'est-là l'intention de la censure, il faut bien s'y foumettre; mais pour en apprécier au juste tout le poids, il est bon de savoir que les rédacteurs ont un talent supérieur pour distinguer la vraie éloquence d'avec la fausse, & sur-tout le naturel & le simple d'avec des *efforts pénibles, des phrases contournées & recherchées.* Nous ne pouvons mieux en convaincre nos lecteurs qu'en leur présentant quelques passages d'un modele d'éloquence qui a tellement plû à ces Messieurs, qu'ils l'ont transcrit tout du long, malgré son extrême prolixité\*.

P. 405.

“ *L'auteur de l'Evidence (Mr. Quesnay) a montré qu'il savoit se servir de son ame pour la connoître, la saisir, la suivre, la posséder dans l'immortalité. Indépendante des accidens & des ruines de son écorce, cette ame supérieure se monroit toute dominante au milieu des débris de son image habituelle..... On ne pouvoit rien ajouter, sans doute, à cet arc-en-ciel radieux de morale religieuse; mais le point essentiel étoit de le fixer sur la terre: c'est ce qu'a fait notre maître, en faisant sortir du sein de la mere commune, la base de ce brillant édifice, désormais fondé sur le produit net. La liberté active, l'équité distributive, la charité*

\* Il remplit 14 pag.

Espr. des Journ. Mars 1775. p. 171. Eloge de Mr. François Quesnay.

fraternelle ; l'unité de tous les intérêts enfin , sont les quatre vertus qui , s'élevant sur ce bloc nourricier , offrent à l'Eternel le tribut d'action de sa créature privilégiée.... Qu'importe au grand ordre , qui nous ouvre son sein paternel prêt à nous remettre dans la voie dès l'instant où le suicide habituel désormais dépouillé des haillons & des lambeaux de notre création se laissera voir sans difformité &c.... Le calcul & la distinction des avances & du produit net , ne sont plus un secret pour la pauvre espece humaine fascinée , tout tenoit à cela. Bientôt tous les hommes l'entendront , ce calcul ; tous connoîtront leurs droits & leurs devoirs , la nécessité des rapports , la liberté qui en est la base , la propriété qui en étoit le résultat , l'identité de tous les intérêts humains , l'unité du point central où tous ils se réunissent , l'équité calculée à sols , livres & deniers , & la fraternité portée en recette , en attendant que la grace les vivifie & en fasse la charité , & que le bonheur & l'abondance , élément de l'homme fidele à la nature , l'éleve jusqu'à l'excellente piété..... Quand l'homme instruit par l'homme , contenu par l'homme , aidé par l'homme , respecté , choïé par l'homme , qui verra dans lui l'agent utile & nécessaire de son intérêt , marchera dans la voie du Seigneur Dieu son créateur , & sera fidele à la loi de l'ordre naturel , comme le soleil & le reptile , alors , mais seulement alors , le plus grand nombre des dissidens possibles rentreront dans la foule active



*des hommes qui n'ont de souci que de leurs propres affaires, au sein de la concorde.... Daigne, daigne, du haut des cieux, sourire encore à nos travaux & à nos larmes,,*

Les rédacteurs finissent cette touchante harangue par dire qu'elle a été arrosée des larmes de l'éditeur, & on apperçoit qu'ils ont envie de l'arroser aussi des leurs. Cela prouve bien clairement, que la bonté de cœur égale le discernement de leur critique.

A ces brillans passages nous en joindrons deux, que les rédacteurs n'ont pas seulement adoptés, mais qui sont absolument de leur façon. Nous les avons apperçus sans aucune intention de les chercher, dans le volume même où se trouve la critique de nos discours. Le premier est à la ligne huitieme de l'avertissement (a), le second dans

(a) Il faut lire tout l'avertissement, il est admirable. On n'y voit ni verbiage, ni obscurité, ni pantalonades, ni répétition : il y a un enchaînement d'idées nobles & grandes, une précision dans le stile, un fond d'éloquence qui attache & qui ravit. Quoiqu'il ne comprenne que deux pages & demie, on y parle deux fois de la reconnoissance due à l'accueil du public. On y fait quatre protestations de modestie, deux promesses de toujours bien faire, & une de faire encore mieux &c. &c. On y prouve la légitime possession de la qualité la plus nécessaire. On y enseigne des vérités rares, telles que celle-ci : *L'intérêt des rédacteurs est un sûr garant de leur ardeur. --- Il est de la nature de l'Esprit de Journaux d'exciter la curiosité. --- L'attrait de ce Journal consiste dans l'abondance & la variété. --- L'utilité de cet ouvrage en fait le principal*

Janv. 1777.  
P. 3.

le jugement sur notre mérite littéraire. " Les rédacteurs sont très-éloignés d'attribuer à leurs talens l'indulgence de leurs lecteurs (a).  
---- L'éditeur ne paroît pas doué des talens nécessaires, nous les souhaitons à l'auteur. On ne peut donc qu'exhorter Mr. Flexier de Reval d'entreprendre ce travail (b).

Ibid. p. 407.

---

cipal mérite. ---- Aucun ouvrage humain n'est parfait, mais si l'Esprit des Journaux ne l'a pas été jusqu'ici, c'est la faute des circonstances plutôt que celle des auteurs. ---- Quand ils ont pu dire des choses intéressantes, ils n'ont pas négligé de le faire. ---- Ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pas des correspondances sûres & étendues. ---- Des engagements mieux remplis seroient une chose satisfaisante pour eux-mêmes &c. &c. &c. Ils osent dire tout cela, quelque incroyable qu'il soit. . . Tant de merveilles comprises dans l'espace de 65 lignes, doivent nécessairement faire regarder cet avertissement comme une préface encyclopédique, ou si l'on veut, comme une encyclopédie de préfaces.

(a) L'indulgence ne suppose pas les talens, elle suppose au contraire un défaut de talens. Comment donc les rédacteurs auroient-ils pu attribuer à leurs talens l'indulgence des lecteurs? Il est bien clair qu'ils n'ont pas dû s'en aviser. ---- Cette protestation étoit d'ailleurs inutile à tous égards, puisque tout le monde fait que ces Messieurs recueillent avec tant de défintéressement l'esprit des autres qu'ils n'en gardent rien pour eux.

(b) Il falloit voir ce que ce souhait opéreroit avant que de m'exhorter à entreprendre ce travail. C'est comme si je disois : " Je vous sou-, haite vingt mille écus pour bâtir une maison ; je vous exhorte donc à la bâtir ,, . . . . En vérité, il y a des gens qui font imprimer des choses bien étranges!

Des gens de lettres qui favourent une éloquence si mâle & si sublime, ont dû trouver sans doute la nôtre bien pénible (a). Pour surcroît de malheur ils ont découvert un trait d'orgueil qui les a vivement scandalisés. C'est dans le discours sur la nature & les effets de l'orgueil, où il est dit : *Je serai court, mais je ne laisserai rien à désirer* (b). Justement indignés de cet insolent propos ils ont cru que l'humanité & la tolérance ne devoit plus arrêter l'ardeur de leur zèle, & que pour venger pleinement les honneurs de la littérature, & de la précieuse vertu d'humilité à laquelle ils ont consacré leur préface, il falloit dévoiler toutes les horreurs du *Journal littéraire & historique*, frere

(a) Supposons encore que le bon abbé, qui est seul pour rédiger son journal deux fois par mois, & qui (comme les rédacteurs se plaisent à le répéter d'après l'éditeur) *acheve des discours dans l'espace de quelques heures par un seul & même effort d'imagination*; supposons, dis je, que le bon abbé a de tems en tems une éloquence pénible, cela doit-il paroître vraiment singulier? mais qu'une société toute entiere de gens de lettres, occupée tout-entiere, durant un mois, à copier quelques journaux, fasse des choix de cette nature, & n'y mette jamais rien impunément du sien; voilà ce que l'on peut appeller vraiment singulier.

(b) C'est-à-dire, *je ne retrancherai rien des preuves essentielles en faveur du laconisme*. C'est le seul sens raisonnable que nous avons cru pouvoir attacher à cette expression.

& complice des Discours (a). Voici l'antithème fulminé contre cette scélérate production. Nous tremblons encore au simple récit de la chose.

*“ Il aura encore du tems de reste pour démontrer à sa manière , que l'illustre auteur de l'histoire naturelle extravague (b); que Mr. de Voltaire est précisément le pédagogue*

(a) Si nous jugions ces *Discours* sur la critique de ces Messieurs, & que nous n'y vissions que de telles niaiseries à reprendre, en vérité nous nous en ferions des idées angéliques; mais par malheur nous avons d'autres principes pour déterminer le mérite littéraire d'un ouvrage, & ce sont ces principes qui, comme nous l'avons dit, nous privent des douces illusions d'une aveugle paternité. 1. Nov. 1776, p. 332.

(b) Jamais nous n'avons parlé ainsi de l'illustre auteur de l'histoire naturelle. Voici nos expressions : “ *Qui croiroit que le beau génie du Plin françois ait pu produire une si singulière imagination, que ce pinceau admirable qui a su animer & vivifier d'une manière si enchantante toutes les parties de la nature, ait pu être aveuglé par la manie des systèmes jusqu'à dessiner un plan de création si impie & si ridicule,* ” 1. Janv. 1776, p. 9. Il s'agit dans cet endroit du choc d'une comète contre le soleil, auquel on fait tout l'honneur de la création de la terre & des planètes. La manière dont nous avons démontré l'absurdité de cette opinion, n'est pas de nature à nous laisser beaucoup de tems de reste. Nous invitons Mrs. les rédacteurs 1°. à réfuter cette démonstration; 2°. à faire un éloge de Mr. de Buffon, plus digne de lui que celui que nous avons placé à la tête d'une lettre critique de son histoire, imprimée en 1773.

*dagogue de tous les crimes (a) ; que le grand Newton est absurde (b) ; que l'inoculation crie vengeance (c) ; que les conducteurs électriques*

(a) Il est question ici de l'arrêt du parlement de Paris qui condamne le *dictionnaire philosophique* à être jetté au feu avec les jeunes gens d'Abbeville. 1. Nov. 1775, p. 647. Nous n'avons parlé que d'après le décret de l'auguste sénat. Le sage & modéré Mr. de Querlon s'exprime encore plus fortement. Voici, selon lui, le discours que ces infortunés devoient adresser à Mr. de V. " C'est vous, c'est vous-même qui

Affich.  
ann. 1776.  
n<sup>o</sup>. 10.

„ avez répandu notre sang ; la mort étoit dans  
„ votre livre, dans le poison dont vous avez  
„ abreuvé vos disciples infortunés, *mors in ollâ* ;  
„ c'est dans vos mains qu'il faut rechercher ce  
„ sang innocent que vous avez corrompu ; ces  
„ cris ne doivent retentir qu'à vos oreilles &  
„ dans votre cœur „ ---- Le mot *précisément* est  
une calomnie réelle contre Mr. de V., mais ce  
mot appartient aux rédacteurs. Mr. de V. est de  
plus homme de génie, écrivain fécond, léger,  
agréable &c. D'où vient tout-à-coup cette injustice  
extrême des rédacteurs envers Mr. de V ?

(b) Oui, dans son commentaire sur l'Apocalypse, son attachement à l'arianisme, quelques idées sur les comètes &c ; mais point dans ses étonnans calculs & ses merveilleuses combinaisons. Voyez les *observations philos.* imprimées en 1772. Les Journ. du 15. Nov. 1774, p. 567. ---- 1. Janv. 1775, p. 20. ---- 15. Avril 1775, p. 550 &c. &c. S'il y a folie à ne rien estimer dans les hommes célèbres, il y a une folie égale & peut-être plus grande encore, d'y estimer tout.

(c) Expression ridicule, basse, triviale, que nous n'avons jamais employée. Nous avons rapporté les faits publics, avérés, authentiques, sur lesquels l'inoculation doit être jugée (Aout 1776, p. 552) Nous n'avons porté aucun jugement, nous laissons crier vengeance à ceux qui s'en font mal trouvés.

*triques, dont personne ne conteste l'utilité, sont très dangereux (a); que l'usage d'appliquer les accetés à la question est une chose à conserver (b); que les projets de l'abbé*

(a) Si personne ne conteste cette utilité, pourquoi n'en place-t-on point dans nos provinces & dans tant d'autres où l'utilité publique occupe les Souverains & les magistrats? Il faut bien que cette utilité soit encore contestée. ---

Au lieu de nous renvoyer à une utilité reconnue, il eût été plus raisonnable de répondre à une observation toute naturelle que nous avons faite dans le Journal du 1. Sept. 1776, p. 68. Il est aisé de dire *personne ne conteste*; il faut montrer que *personne* n'a sujet de contester. --- Nos rédacteurs pour rendre cette utilité incontestable, prétendent que le conducteur doit communiquer avec tous les cloux & les moindres pièces de métal qui sont dans un bâtiment. E. d. J. Juillet 1776, p. 316. La riche, la praticable invention!

(b) Si nous l'avions dit, nous ferions d'accord avec la législation françoise, espagnole, italienne, flamande &c., qui la conserve effectivement, avec les sénateurs de Suede qui en 1774 ont représenté au Roi les inconvéniens de son abolition. Mais nous avons dit tout autre chose, savoir, que la question ne devoit être employée que lorsqu'une preuve moralement complète ne laisse aucun doute raisonnable sur l'existence du crime & qu'il ne manque à la procédure que la connoissance des complices & l'aveu du coupable, aveu toujours nécessaire pour absoudre l'équité des juges aux yeux de la multitude. 1. Mai 1776, p. 14. On peut voir la même d'autres réflexions sur ce sujet. Pourquoi ces Messieurs ne citent-ils aucun des endroits qu'ils censurent? Auroient ils adopté cette maxime affreuse?

Quelque grossier qu'un mensonge puisse être,  
Ne craignez rien, calomniez toujours :  
Quand l'accusé confondroit vos discours,  
La plaie est faite, & quoiqu'il en guerisse,  
On en verra du moins la cicatrice. J. J. R.

*de St. Pierre ne peuvent être nommés rêves d'un homme de bien (a), parce qu'il n'y a pas de probité sans religion (b), & qu'on se propose de démontrer charitablement (c), que le bon abbé de St. Pierre n'en avoit aucune (d); qu'une production agréable d'un littérateur françois est le fruit des insomnies & des indigestions de cet auteur estimable (e); que les lettres imprimées sous le nom de Ganganelli sont contraires à la religion, aux*

(a) Nous renvoyons le lecteur au Journal du 15 Février 1776, p. 254. On verra en quelles circonstances nous avons dit là - dessus un petit mot en passant.

(b) Les rédacteurs feroient-ils d'un autre avis? ils ont donc renoncé à l'autorité de leur grand maître. " *Telle est la foiblesse du genre humain, & telle est sa perversité, qu'il vaut mieux pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles que de vivre sans religion* Volt. traité de la tolér. c. 20.

(c) *Charitablement*, non; mais historiquement, deux choses qui ne se supposent & ne s'excluent pas toujours.

(d) La démonstration n'est plus à faire. Nous avons nommé là même l'ouvrage qui en est une preuve subsistante. Mr. de Volt. en est si convaincu, que parmi les adversaires de la religion il a presque toujours soin de placer Mr. de St. Pierre. Ne pourroit-on pas demander ici à tout homme de bonne foi, si les rédacteurs en ont beaucoup.

(e) Comme ces Messieurs ne citent rien & que nous n'avons pas de tems de reste, pour redresser par des recherches pénibles leurs infidélités ou réparer leur négligence, nous supposons que ces *insomnies* & ces *indigestions* sont très-réelles, jusqu'à ce que nos Messieurs prennent le parti de nommer cet agréable littérateur.

mœurs, à la probité (a) ; que Mr. de la Harpe de l'academie françoise, est connu par beaucoup d'écrits contre la religion (b) ; que M. Court de Gebelin doit être regardé comme un imbécille (c) ; que tel homme de lettres se fait reconnoître par son stile de laquais (d) ; que tel autre est un malheureux

(a) Nous avons transcrit quelques remarques du P. Richard, Dominicain, dans le Journal du 15. Décembre 1776, pag. 561. Que ces Messieurs les réfutent, nous ne nous y opposons pas. Nous serions même très-curieux de voir comment ils réfuteroient celles que nous avons copiées : quant aux autres nous ne repondons de rien.

(b) Nous n'avons pas dit qu'il en étoit l'auteur, comme nos gens le font l'entendre ; il les a adoptés, il les a insérés dans le Mercure, le parlement de Paris l'en a rendu responsable. Voyez l'arrêt du 7 Septembre 1775. *La cour enjoint à de la Harpe &c.* Pourquoi ne parlerions-nous pas comme on parle dans le sanctuaire de la justice ?

(c) Le mot d'imbécille appartient à la politesse des rédacteurs. Nous avons rendu au *Monde primitif analysé & comparé*, considéré dans son génie allégorique & dans les allégories auxquelles conduit ce génie, toute la justice qu'il mérite, en le plaçant à côté de la clef des choses cachées depuis le commencement du monde, qui a fait un si beau nom à Guillaume Postel. 15. Fév. 1775, p. 255. --- 15. Juin 1776, p. 263. Nous ne rétractons pas ce jugement, qui est vrai.

(d) Quel est ce tel homme ? Il eût fallu le nommer, on eût vû alors si son stile tient du laquais ou non. Puisqu'on cache son nom, il est à croire qu'il y a là effectivement du laquais. --- *Tel homme de lettres* ; ce titre est tellement à la mode, tout le monde le prend si indifféremment, qu'il



reux convulsionnaire (a); que des ouvrages  
repréhensibles qui paroissent\*, & dont personne  
ne connoit les auteurs, sont de tel ou tel écri-  
vain (b), que l'on nomme avec ce sang  
froid cruel qui ajoute encore à la calomnie (c);

\* Qui pa-  
roissent. Ce-  
la est né-  
cessaire à la  
clarté du  
discours,  
sans quoi  
on s'imagi-  
neroit qu'il  
s'agit d'ou-  
vrages qui  
ne paroissent  
pas.

qu'il ne dit plus rien. Du tems de Boileau on  
disoit aux mauvais auteurs :

*Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent;*

Aujourd'hui on dit aux mauvais maçons :

*Soyez plutôt auteur, si c'est votre talent.*

(a) L'abbé G. a marqué un attachement public  
& constant aux miracles du D. P., qu'on appelle  
à Paris *les convulsions*. Le mot de *malheureux* est  
de l'invention des rédacteurs.

(b) Pourquoi ne rien spécifier. On craignoit  
sans doute de discuter la vérité de ces attribu-  
tions. Ces Messieurs semblent parler de l'*histoire  
philosophique de Mr. R.* (car quelqu'un de leur  
corps nous a écrit à ce sujet) : mais 1°. il est  
aujourd'hui certain & généralement reconnu que  
cet ouvrage est effectivement de Mr. R. 2°. Cet  
ouvrage, selon la *société de gens de lettres*, est  
digne de tout éloge\*; nous n'avons donc pas  
calomnié Mr. R., puisque nous ne lui attribuons  
rien de *repréhensible*.

(c) *Le sang froid qui ajoute à la calomnie*, la  
riche expression ! Quel usage ne pourrions nous  
pas faire de ce dernier mot, si nous étions mé-  
chant ? Pour le *sang froid*, l'application seroit  
peut-être plus difficile.

\* *Esprit des  
Journ.* Jan-  
vier 1776,  
p. 380. ju-  
gement  
contradic-  
toire du  
clergé de  
France.  
*Journ. hist.  
& litt.* I,  
Juill. 1776,  
p. 337.

que. &c. &c. &c. (a). Oui M. Flexier de Reval aura du tems de reste pour démontrer tout cela, & prévenir ses lecteurs deux fois par mois (b) avec ce ton de candeur, qui sied si bien à l'innocence persécutée, qu'il ne répond jamais aux injures (c).

Telles sont les observations de la société de l'Esprit, sur le petit Journal historique & littéraire. Nous les avons cru trop précieuses pour les abrégé ou les mutiler en quelque façon que ce fût. On voit que ces Messieurs sont toujours justes dans leurs décisions, équitables & vrais dans leurs attributions, exacts & précis dans les citations. Et comme cela ne souffre aucune contestation, il est apparent qu'il n'y aura pas de guerre en forme; car dès ce moment nous reprenons l'ancien système de ne jamais parler des rédacteurs, tandis qu'ils se conduiront

(a) Si ces trois &c. &c. &c. ne signifient rien de nouveau, mais seulement des choses analogues aux précédentes; on approuvera sans regret le parti qu'ont pris les rédacteurs de les sous-entendre.

(b) Nous n'avons là-dessus prévenu qu'une seule fois, & c'est en parlant des rédacteurs. Une fois en trois ans, & deux fois par mois; petite différence de calcul.

(c) Ici il faut avouer notre défaite de bonne foi. A l'occasion d'un passage absurde que les rédacteurs nous avoient attribué, nous avions dit que nous ne répondions pas aux injures; mais nous voilà certainement en contradiction avec nous-mêmes; puisqu'aujourd'hui nous y avons répondu.

diront sagement à notre égard (a). Mais si *l'innocence persécutée* (b) venoit à perdre patience, on verroit alors, mais alors seulement, paroître une petite collection de remarques historiques, géographiques, physiques, grammaticales, littéraires, morales, théologiques, & sur-tout dialectiques, toutes plus curieuses les unes que les autres. Depuis long-tems elles sont dans un état de contrainte, & pétillent de courir le monde; mais nous savons contenir, autant qu'il est de raison, ces petits êtres volages, enfans de la pétulance & de la méchanceté :

*motos præstat componere fluctus.*

(a) Corfaires attaquant corfaires,

N'ont jamais bien fait leurs affaires.

(b) C'est l'expression de ces Messieurs, & elle est vraie. C'est la troisieme fois que, sans avoir été provoqués en aucune maniere, ils se sont donné des torts qu'ils ont déjà avoués deux fois

☞ Aretin II. dans le n°. 9 de son *Courier*, p. 69, déclare après sept mois de silence qu'il ne nous fera pas le plaisir de se fâcher, ni de nous répondre, pour ne pas faire connoître le *Journal de Luxembourg hors des murs de cette ville*. Cette raison paroît neuve à ceux qui ont vû les plaifantes fureurs d'Aretin II contre le même Journal, qui l'année dernière étoit si bien connu dans les murs de

Cleves (a). Du reste , nous savons gré au cher homme du parti qu'il a pris , & lui souhaitons une parfaite tranquillité & une bonne fanté.

---

(a) Voyez le Journal du 1. Juillet 1776 ; p. 335 & p. 391. On trouve aussi ces articles imprimés séparément chez l'Imprimeur de ce Journal.



*Le Jubilé , ode suivie de deux autres ouvrages du même genre.* Par Mr. Gilbert. A Paris 1776 , à Liege chez Demazeau. Une seule feuille d'impression. 20 sols de France , prix exorbitant.

L'Auteur du *dix-huitième siècle* (b) est trop avantageusement connu pour que ces odes ne trouvent pas un préjugé établi en leur faveur. Elles répondent parfaitement à l'idée que le public s'est faite des talens & de la sagesse de l'auteur , deux choses , dont la réunion est aujourd'hui si rare , sur-tout parmi les poètes. Dans l'ode sur le jubilé on voit le vrai tableau de l'armée philosophique combattant contre la religion , tracé par un petit nombre de traits , mais dont la force rend toute l'étendue & toutes les horreurs de la chose.

---

(b) V. le Journ. du 15 Janvier 1776 , p. 95. J'ai

J'ai vû l'impiété, de forfaits surchargée,  
Triomphante & par-tout en sagesse erigée,  
Sur nos autels détruits marcher impunement :  
Ses soldats, du Très-Haut vainqueurs imaginai-  
res,

Par ces blasphèmes téméraires,  
Annonçoient aux mortels leur gloire d'un mo-  
ment.

L'ode présentée à Monsieur, *sur son voia-  
ge en Piémont*, contient ces deux strophes  
sur la grandeur & la chute des romains; on  
y trouve cette beauté sombre, qui plait &  
qui charme, lors même qu'elle répand dans  
l'ame le sentiment de la foiblesse & du néant  
des choses humaines :

Vous marchez entouré de prodiges sans nombre :  
Là du peuple romain git au loin la vaine ombre ;  
Devant lui se taisoient les Rois respectueux :  
Cet immense colosse, élevé par la guerre

Au thrône de la terre,  
Tombe, & n'est plus hélas! qu'un nom jadis fa-  
meux.



Ici Rome pourtant demande votre hommage ;  
Rome qui d'elle même est une triste image ;  
Rome ou les vils troupeaux marchent sur les  
Césars ;  
Veuve d'un peuple Roi, mais Reine encore du  
monde ;

Rome sur qui se fonde  
La gloire d'un pays, deux fois pere des arts.

Il seroit difficile de trouver parmi les poë-  
tes anciens & modernes un morceau plus  
magnifique, un fruit plus digne de l'en-  
thousiasme poëtique, & plus propre à le pro-  
duire.... *Rome, où les vils troupeaux mar-  
chent sur les Césars.* On se rappelle ici ces  
beaux vers d'Horace :

II. Part.

S

*Dum Paridis Priamique busto*

*Insultet armentum, & catulos ferae  
Celent inulta (a).*

*Veuve d'un peuple Roi.* Rien de plus exact, de plus singulièrement vérifié que ce mot de *veuve*. Rome est la seule ville de l'univers, dont la magnificence & la gloire aient survécu à son empire. --- *Peuple Roi*, est le *populum latè regem* de Virgile. --- *Reine encore du monde*, autre propriété unique de Rome, devenue la capitale du monde chrétien (b). --- *Deux fois père des arts*; la belle pensée de Virgile n'a que la moitié de l'étendue & de vérité de cette expression :

*Tibi res antiquæ laudis & artis  
Debentur.* 3 *Æneïd.*

L'ode sur le jugement dernier avoit déjà concouru pour le prix académique en 1773. L'auteur y a fait quelque changement, & a retranché un passage sur le prétendu triomphe du démon, que nous aurions mieux aimé voir corrigé que supprimé. Nous n'en citerons qu'un passage ou deux.

(a) Seul endroit où l'auteur peut avoir pris une image si triste & si vraie. Les autres sources que quelques journalistes ont indiquées, sont bien au-dessous de la prétendue imitation.

(b) On peut dire de Rome moderne avec bien plus de vérité & d'exacitude que de l'ancienne :

*Super & Garamantas & Indos  
Proferet imperium, jacet extra sidera tellus,  
Extra anni solisque vias, ubi cœlifer Atlas  
Axem humero torquet stellis ardentibus aptum.  
Incedunt victa longo ordine gentes  
Quam varia linguis, habitu tam vestis.*

Ces juges trafiquoient du sang de l'innocence  
 Avec ces fiers persécuteurs,  
 Sous le vain nom de bienfaiteurs  
 Ces grands fesoient ensemble & les dons &  
 l'offense.  
 Où fuir ? où vous cacher ? l'œil vengeur vous  
 poursuit,  
 Vous , brigands jadis Rois, ici sans diadème;  
 Les autres, les rochers, l'univers est détruit;  
 Tout est plein de l'Etre suprême.

Cette dernière pensée est d'une grande richesse, & porte une sainte horreur dans l'âme du lecteur qui se sent en quelque sorte anéanti dans l'océan immense de la lumière & de la puissance, de l'être & de la substance même de Dieu (a).



Le juste enfin remporte la victoire,  
 Et de ses longs combats, au sein de l'Eternel  
 Il se repose environné de gloire.  
 Ses plaisirs sont au comble, & n'ont rien de  
 mortel:  
 Il voit, il sent, il connoit, il respire  
 Le Dieu qu'il a servi, dont il aime l'empire;  
 Il en est plein, il chante ses bienfaits.  
 L'Eternel a brisé son tonnerre inutile;  
 Et d'ailes & de faux dépouillé désormais  
 Sur les mondes détruits, le tems dort immobile.

Les plaisirs qui n'ont rien de mortel, idée riche & heureusement exprimée des seuls vrais plaisirs. ----- *Il voit, il sent, il respire le Dieu qu'il a servi.* Rien de plus propre à exprimer fortement la possession de Dieu,

---

(a) C'est une imitation de ces passages de l'Écriture : *Plena est omnis terra gloria ejus.* Isai. 6. *Cœlum & terram ego impleo.* Jerem 23.

qui pénètre , qui anime , qui nourrit , qui alimente les élus (a). ---- *Le tonnerre brisé , le tems dépouillé d'ailes & de faulx*. Images pittoresques nées dans une imagination brillante & féconde. ---- Le tems qui dort immobile sur les mondes détruits , est un chef-d'œuvre de peinture ; le dernier coup de pinceau qui trace cette *immobilité* , fixe en quelque sorte l'ame du lecteur , & l'invite , pour ainsi dire , à se reposer elle-même sur les débris d'un monde fragile , & la douceur des espérances éternelles.

---

(a) Cela rend avec énergie ce passage très-énergique de la Genèse : *Ego merces tua magnanimis*. C. 3. & celui du psaume 35 : *Torrente voluptatis tuæ potabis eos*.

---

*Le maître d'histoire , ou chronologie élémentaire historique & raisonnée des principales histoires ; disposée pour en rendre l'étude agréable & facile à la jeunesse : ouvrage qui peut servir de suite aux principes d'institution. A Paris chez la veuve Dessaint , à Liege chez Orval , 1776.*

C'Est un petit volume in-12° de 456 pag. Sans vouloir affoiblir le mérite de l'ouvrage , nous trouvons quelque difficulté à concevoir que dans un si petit espace on puisse remplir une si grande tâche. L'histoire



est sans doute susceptible d'abrégé, & à le bien prendre toutes nos histoires sont des abrégés, au moins les histoires générales, car en elles-mêmes elles sont immenses, & un auteur bien instruit des faits est obligé d'en supprimer un grand nombre pour ne pas nuire à la clarté & à l'ordre de la narration ; mais quand l'histoire de tous les siècles, de tous les peuples, sacrée & profane, est réduite à un récit si court, il n'est pas possible d'y trouver autre chose qu'un squelette aride, dépouillé de tout ce qui peut amorcer de jeunes élèves auxquels on prétend inspirer le goût de l'histoire. Cette observation ne nous empêche pas d'estimer le travail & les vûes de l'auteur : " Le fruit le plus précieux de cette étude est de nous rendre meilleurs, en nous représentant d'un côté la vertu belle par sa nature & brillante au milieu même des orages de l'adversité, & de l'autre le vice horrible & hideux au centre des grandeurs & des richesses. Ainsi l'histoire, cette sage institutrice, en même tems qu'elle satisfait notre curiosité naturelle, & qu'elle repaît notre esprit d'un spectacle sans cesse varié, nous donne, sans paroître le faire, d'excellentes leçons de morale. Et ce n'est pas seulement les Princes qu'elle rend sages & bons lorsqu'ils veulent suivre ses conseils ; le dernier des hommes peut devenir vertueux & éclairé, s'il a des yeux pour saisir ses préceptes mêlés dans la chaîne des événemens, & la ferme volonté d'y conformer sa conduite,,

Après avoir parlé de l'histoire universelle, l'auteur donne quelques notions de l'histoire sainte, de l'histoire ecclésiastique, de l'histoire ancienne. Je dis *quelques notions*, parce que je ne crois pas pouvoir désigner autrement ce qu'il en dit. Dans les chapitres suivans on trouve quelques linéamens de l'histoire romaine, de l'histoire du bas-empire, de l'histoire de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne &c. L'auteur en général est assez sage; on voit qu'il n'a pas encore sacrifié aux idoles du tems, ce qui est une chose assez rare & qui le devient tous les jours davantage. Il est aisé, par exemple, de voir que ce passage sur Julien l'apostat n'a pas été puisé dans les éloges que ce prince est en possession de recevoir de la part des philosophes. „ L'Empereur Julien „ renonce au christianisme & rétablit l'ido- „ latrie dans tout l'Empire. Sans persécuter „ ouvertement les chrétiens, il emploie tous „ les moïens d'une politique adroite pour „ affoiblir le christianisme & l'éteindre, s'il „ est possible. Il essaïa même de rétablir le „ temple de Jérusalem, pour anéantir la „ prophétie de Jesus-Christ; mais des flammes „ continuelles qui sortoient des fondemens, „ le forcerent de renoncer à ce dessein im- „ pie. Enfin sa mort arrivée l'année sui- „ vante délivra l'église de cet ennemi ju- „ ré „

La guerre ouverte que l'impiété fait à la religion a paru à l'auteur un événement propre à former une bien triste époque

dans l'histoire du monde ; il désespere de  
 pouvoir mesurer & apprécier les maux qu'elle  
 a faits, & qu'elle fera, jusqu'à ce que  
 cette fiere ennemie du ciel soit anéantie par  
 le *souffle de la bouche de Dieu.* \* “ Le  
 „ deïsme & le materialisme qui depuis  
 „ long-tems se répandoient dans plusieurs  
 „ parties de l'Europe, paroissent en France  
 „ tête levée dans la thèse impie de l'abbé  
 „ de Prades soutenue au milieu de la Sor-  
 „ bonne. Bien-tôt cette these est condamnée  
 „ de toute part, & l'illustre Pape Benoît  
 „ XIV acheve de la flétrir. Mais l'irréligion  
 „ qui venoit d'ôter le masque, loin de per-  
 „ dre courage, se montre avec encore plus  
 „ de hardiesse ; chaque année voit paroître  
 „ de nouveaux ouvrages contrè la foi des  
 „ chrétiens ; l'impiété infecte sensiblement  
 „ toutes les classes des citoiens & toutes les  
 „ parties de l'église. Dieu seul connoît le  
 „ terme qu'il doit mettre à tant de maux. „

Si le sage auteur à cru devoir se déclarer  
 de la sorte contre les écrits philosophiques,  
 ce n'est pas assurément par l'impulsion d'un  
 aveugle préjugé, mais avec connoissance de  
 cause, car il est aisé de voir qu'il a lû beaucoup  
 ces écrits, par certaines expressions, certaines  
 décisions qu'il a prises & qu'il n'a pu prendre  
 que là. Le mot de *fanatisme* lui a paru  
 d'une énergie & d'une beauté si rare qu'on  
 le trouve presque plus souvent dans cet  
 abrégé que dans *l'histoire philosophique* de  
 Raynal ; mais ce qui marque une prédi-  
 lection un peu plus que grammaticale ; c'est

\* *Spiritu la-  
 biorum suo-  
 rum inter-  
 ficiet im-  
 pium.* 1121.  
 11.

que le *fanatisme* n'est que dans les catholiques ; les protestans qui se sont abreuvés du sang des catholiques, ne sont souvent que des sages & de bons politiques ; c'est ainsi que la Reine Marie d'Angleterre, pour avoir tâché de rétablir la religion de ses peres, est animée d'un *fanatisme cruel*, p. 374. Philippe second est guidé par le *fanatisme*, p. 344. Sisebut, Roi des gots, n'eut qu'un *faux zele de religion*, p. 319 &c &c. Bon Dieu, de quoi s'avise l'auteur de crier par-tout contre le *faux zele de religion*, après avoir déploré les ravages de l'irrégion ? Croïez moi, écrivez l'histoire, & n'entreprenez pas de spécifier le zele, ce n'est pas la votre tâche. Il n'y a presque plus dans le monde de *zele pour la religion*, gare qu'en déclamant si constamment contre le faux, vous n'affoiblissiez encore le peu du vrai qui reste. --- Où l'auteur a-t-il vû que les croisades étoient *contraires à l'évangile & à la prudence* ? p. 102. Nous nous flattons d'avoir démontré exactement le contraire (a). Où a-t-il vû que l'Empereur Charles V. *sacrifioit tout à sa vanité & à sa vengeance, mettant de côté religion, honneur, humanité, bonne foi*, p. 343. Mr. de V. a démontré dans les annales de l'Empire, que ces défauts se trouvoient plutôt dans son rival François I ; & indépen-

damment

---

(a) Voyez tous les endroits relatifs aux croisades, cités dans le Journal du 15. Décembre 1776, p. 555, & dans les articles où celui-là renvoie.

damment de la justice que rend Mr. de V. à Charles V. ces beaux attributs sont démentis par des faits connus. Un historien, & sur-tout un *maître d'histoire*, ne doit jamais mêler des calomnies aux faits; quel jugement se formeront ses élèves, quelle idée auront-ils des choses, quand au lieu d'avoir entendu le langage de l'histoire, il n'auront entendu que celui de l'injustice, de l'humeur, de la partialité la plus aveugle, & de la plus basse jalousie?

---

*Réflexions d'un ecclésiastique patriote sur les corps religieux.* A Francfort sur le Mein, & se trouve à Luxembourg chez l'Imprimeur de ce Journal. 1776.

ON peut bien dire sans exagérer la critique, que notre siècle est un siècle de vicissitudes & de réformations. Jamais on n'a tant changé, varié, altéré, formé & reproduit le même objet. Le mal est que des *réformateurs à coups de coignée*, comme les appelle un homme de génie, ont souvent influé sur ces révolutions, & par des systèmes de ravage ont laissé sur les objets qui leur ont déplu, l'empreinte d'une haine implacable & dévastatrice. On réforme ce qui est bien, & on détruit ce qui devrait tout au plus être réformé. C'est cette manie de destruction & de ruine que combat l'auteur de ce petit écrit patriotique sur les corps religieux. Il applaudit fortement aux desseins

conçus par des Cours catholiques, qui en dédaignant les projets des philosophes sur les religieux, se sont proposé de les rendre plus utiles à eux-mêmes & à la société générale. " Cette idée, dit-il, est plus satisfaisante pour l'humanité, que celle de détruire. Rendre les hommes meilleurs pour eux-mêmes & plus utiles à leurs semblables, doit être le but de tout bon gouvernement. La politique & la religion, la raison & l'humanité approuvent également ce principe,,

En dissertant sur les différentes branches d'utilité qu'on pourroit faire croître ou fortifier dans les maisons religieuses, l'auteur cite un passage remarquable de Mr. de Leibnitz. Ce savant protestant, bien éloigné des illusions que l'esprit de secte nourrit souvent dans les hommes les plus éclairés, regardoit la conservation des corps religieux comme l'effet d'une sage politique. " J'ap-

Lettr. de Mr. Leibnitz à un Prince de l'Empire, datée de Venise le 21 Avril, 1690.

„ préhende fort que tous les moines qui ne  
 „ sont pas mendiants, ne soient forcés un  
 „ jour (c'étoit le siècle dernier qu'il écrit)  
 „ de passer le même pas; & voilà de  
 „ quoi justifier les protestans. Pour moi, je  
 „ voudrois que les moines fussent conser-  
 „ vés, mais bien employés; & si j'étois Pape,  
 „ je voudrois distribuer entre eux les re-  
 „ cherches de la vérité qui servent à la gloire  
 „ de Dieu, & les œuvres de la charité, qui  
 „ servent au salut & au bien des hommes,,

Mr. Leibnitz dessine ensuite le plan qu'il croit le plus propre à assurer l'utilité générale

rale des religieux. Notre patriote l'adopte , à quelques articles près. La crainte qu'il témoigne qu'on ne porte à l'étude de la théologie des atteintes trop fortes, & que cette science ne souffre une décadence générale, paroît fort raisonnable : il l'appuie sur les motifs les plus sages : " La théologie scho-  
 ,, lastique ne peut , ni de doit être aban-  
 ,, donnée par des prêtres qui tous doivent  
 ,, être théologiens avant d'être historiens ,  
 ,, physiciens &c. Un militaire qui seroit  
 ,, poète , mathématicien , astronome , pour-  
 ,, roit être un homme très-savant , peut-être  
 ,, même agréable dans la société ; mais s'il  
 ,, n'étoit que cela , ce seroit un homme de  
 ,, guerre très-médiocre. Les premières con-  
 ,, noissances que doit acquérir tout homme ,  
 ,, sont celles de son état. L'étude de la théo-  
 ,, logie & de la religion doit être la pre-  
 ,, mière étude d'un prêtre & d'un religieux ;  
 ,, s'il ignore toutes les autres sciences , il  
 ,, est moins agréable , moins utile peut-être ,  
 ,, mais il a les connoissances essentielles de  
 ,, son état , celles qui lui sont de première  
 ,, nécessité pour remplir ses fonctions , pour  
 ,, diriger les âmes au tribunal de la pénit-  
 ,, tence , pour les instruire dans la chaire  
 ,, de la vérité , pour l'édification dans ses  
 ,, discours , la sûreté dans ses conseils , la  
 ,, régularité dans sa propre conduite &c.  
 ,, &c. &c. Je conviens qu'une théologie  
 ,, morale-pratique , bien faite & bien étu-  
 ,, diée , suffiroit pour le grand nombre , mais  
 ,, je crois qu'il est à propos de ne pas né-  
 gliger

„ gliger l'étude de la théologie scholaſtique,  
 „ pour avoir toujours de bons théologiens,  
 „ des défenſeurs de la foi, des hommes ar-  
 „ més contre l'héréſie & l'incrédulité &c. ;  
 „ il faut des flambeaux qui éclairent, des  
 „ ſentinelles qui veillent, des plumes qui dé-  
 „ fendent, des bouches qui parlent ; il faut  
 „ des Auguſtins, des Athanaſes, des Chry-  
 „ ſoſtômes, des Boſſuets „. Ce qui a affoi-  
 „ bli la gloire de la théologie & conféquem-  
 „ ment l'étude qu'on en fait, eſt la manière  
 „ quelques fois frivole & quelques fois peu  
 „ décente dont elle a été traitée. Elle aura  
 „ toujours les regards du ſage, quand elle ſe  
 „ montrera ſous un aſpect digne des objets  
 „ qu'on doit y traiter.

Pour exciter & nourrir l'émulation parmi  
 les religieux, l'auteur propoſe le moyen  
 ſuivant. “ Pourquoi n'établirait-on pas un  
 „ ordre du mérite religieux, comme il y a  
 „ des ordres du mérite militaire ? Le Pape  
 „ ſeroit grand-maître-général comme pre-  
 „ mier chef de l'églife. Chaque chef d'or-  
 „ dre ſeroit grand-maître-particulier dans ſa  
 „ congrégation. Il n'y auroit qu'un certain  
 „ nombre de membres dans chaque corps,  
 „ à proportion du nombre des ſujets qui le  
 „ compoſent. Les places ſe donneroient à  
 „ la pluralité des voix, & non ſur la no-  
 „ mination du chef. Chaque individu nom-  
 „ mé jouiroit auſſi-tôt de toutes les diſtinc-  
 „ tions & privilèges qu'il eſt d'uſage d'ac-  
 „ corder aux émérites de ſon corps, & en  
 „ outre percevroit chaque année, cent flo-



„ rins ou deux cents livres de France de  
 „ rente annuelle pour des douceurs. Dans  
 „ les ordres & les maisons rentées, ce se-  
 „ roient les maisons elles-mêmes qui seroient  
 „ chargées de cette rente des particuliers.  
 „ Dans les ordres non - rentés, la pension  
 „ seroit prise sur la caisse ecclésiastique, ou  
 „ sur des bénéfices simples. Par ce moyen  
 „ l'état tireroit tout l'avantage de cet éta-  
 „ blissement, & n'en auroit aucune char-  
 „ ge „. Ce projet nouveau & singulier pour-  
 roit bien n'être pas impossible, ni même bien  
 difficile dans l'exécution : mais seroit-il bien  
 assorti à la chose ? le désir de ces distinc-  
 tions ne contrasteroit-il pas avec l'humilité  
 & la pauvreté de l'état religieux, ou plutôt  
 avec l'esprit de cet état, dont tout vrai reli-  
 gieux doit être pénétré ? Ou bien la vûe de  
 ces avantages seroit assez puissante pour at-  
 tacher un religieux au travail, & assûrer ses  
 succès ; & alors ce religieux ne paroitra pas  
 avoir l'esprit de sa vocation : ou bien ce  
 seroit le goût & le génie qui en seroient un  
 homme d'étude, & alors l'ordre du mérite  
 devient inutile (a). On dira peut-être qu'il  
 peut servir à donner des aïssances au reli-  
 gieux & des assaisonnemens à son travail.  
 Soit ; sous ce point de vûe, l'ordre du mé-  
 rite nous paroîtroit bien établi. Nous con-  
 venons même que les aïssances manquent

---

(a) On trouvera à-peu-près la même réflexion sur l'encouragement à la vertu. 1. Janv. 1775, p. 15. --- 15. Nov. 1776, p. 462.

très-souvent dans les cloîtres; & ce qui est plus affligeant, c'est qu'on y rencontre quelques fois des contradictions & des obstacles puissans, qui oppriment le génie, & font languir dans une désolante inutilité des hommes poursuivis par l'activité d'une ame vive animée du feu des talens.



Lettre de Mr. Crevenna (a) à l'auteur de ce Journal.

“ **D**Ans votre Journal du 1. Juillet, p. 341, vous attribuez au Tasse le passage suivant, dont vous faites une application qui m'a diverti beaucoup.

*Andava combattendo, ed era morto.*

J'ai lu beaucoup les ouvrages de ce poëte, & je puis vous assurer qu'il ne s'y trouve pas. Je sais que vous n'êtes pas le premier qui se soit trompé dans la citation de ce vers. Mr. Liskow, fameux satyrique allemand, en a fait usage dans une querelle qu'il eut avec un bon homme de professeur en philosophie nommé Philippi, & il attribue comme vous l'Andava combattendo &c. au Tasse. Le P. Bouhours s'est également trompé en le mettant sur le compte de l'Arioste. Ce n'est pas dans l'Orlando furioso de ce poëte qu'il se trouve.

---

(a) Mr. A. Crevenna, négociant à Amsterdam, possesseur d'une riche bibliothèque. V. le Journ. du 1. Sept. 1775, p. 315. ----- 15 Juillet 1776, p. 428.

mais dans l'Orlando innamorato de Francesco Berni. Quoique ce ne soient pas là des erreurs de conséquence, je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous les fasse connoître, & que je vous engage à restituer ce fameux passage à son vrai propriétaire. Je suis &c.

Orval-Démazeau, libraire sous la Tour à Liège, vient de recevoir

C. Cornelii Taciti opera, supplementis, notis & dissertationibus illustravit Gabriel Brotier 7 vol. 1776. Rel. 23 fl.

Sentimens de Cléante sur les entretiens d'Ariste & d'Eugene, par Barbier d'Aucour. Nouvelle édition 1776. Rel. 2 fl. 10.

Fables de la Fontaine, 4 vol. grand-8° 1777, avec 250 fig. très-bien gravées. Prix 25 florins brochées.

Dictionnaire des origines ou époques des inventions utiles, des découvertes importantes &c. 4 vol. Il n'en paroît encore que deux.

Le jeu de trictrac ou les principes de ce jeu, &c. 1777, 5 fl. relié.

Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme &c. Par l'abbé de Condillac, 16 vol. 8°. brochés, 39 fl.

Œuvres diverses de Mr. le comte de Tressan, 8° 1777, brochés 4 fl.

Esprit des meilleurs écrivains françois, ou recueil des pensées les plus ingénieuses tant en prose qu'en vers, tirées de leurs ouvrages & rangées par ordre alphabétique, 2 vol. 8°. 1777, broché. 5 fl.

Mémoires de Madlle. de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frere de Louis XIII, Roi de France, nouv. édit. où l'on a rempli les lacunes qui étoient dans les éditions précédentes,

- dentes, corrigé un très-grand nombre de fautes & ajouté divers ouvrages de Mlle. très-curieuse, 8 vol. 1776, brochés 12 fl
- Le voyageur françois, ou la connoissance de l'ancien & du nouveau monde, par l'abbé de la Porte, tomes 21 & 22. 1777
- Histoire du bas empire, par le Beau, tomes 19 & 20. 1777
- Le chronologiste manuel, ou le maître d'histoire. 1777
- Manuel des Supérieurs ecclésiastiques & réguliers, des confesseurs & des directeurs; ou l'art de guérir les maladies de l'ame, par Dom Anfast 1776.
- Mémoires contenant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages, &c. des chinois, & pour servir à l'histoire de l'origine & des antiquités &c., par le P. Amiot & autres, avec fig., emblèmes &c., 4°. 1777.
- Histoire moderne des chinois, japonois, indiens, persans, turcs, russiens, américains, pour servir de suite à l'histoire ancienne de Mr. Rollin, continuée par Richer, tomes 27 & 28.

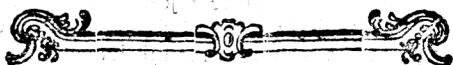
Nous rendrons successivement un compte détaillé de la plupart de ces livres.

Le *Prix* est le mot de la dernière énigme.

E N I G M E.

**E**N robe de satin quelque peu déchirée,  
 En botte à Paris j'ai donc fait mon entrée;  
 Dans Paris où l'on m'attendoit.  
 Que m'en arrive-t il? une gent très-brutale  
 De mes douces prisons voulant me délivrer,  
 Tel me coupe la tête, ou me brûle, & m'empale,  
 Qui ne sauroit parfois s'empêcher de pleurer.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 21 Décembre.)

Sa Hautesse assista le 3 de ce mois au Divan, dans lequel la guerre a été déclarée à Zendi-Kerim-Kan, régent de Perse. Janikli-Achmet-Pacha a été nommé au commandement de l'armée, qu'on destine contre les Persans; &, pour accélérer la levée des différens corps, dont elle doit être composée, il a été envoyé des ordres fort pressans dans toutes les provinces de la Natolie. Il est d'autant plus nécessaire de hâter ces mesures, que les persans font sans cesse de nouveaux progrès. Suivant les derniers avis, ils se sont emparés du fauxbourg de Bagdad, sur la rive opposée du Tigre; &, comme par cette position ils peuvent couper la subsistance aux habitans, on compte qu'ils sont actuellement maîtres de la ville même.

Le 7 de ce mois, une décharge générale du canon du Serrail annonça au peuple la naissance du prince, dont une des Sultanes venoit d'accoucher. Le Reis-Effendi fit notifier le même jour cet événement aux ministres étrangers, qui firent complimenter le lendemain la Porte par leurs interprètes :

II. Part.

T

mais il n'y a eu aucune réjouissance ni fête à cette occasion, le Grand-Seigneur, lorsque le Mufti & le grand-Visir lui demandèrent ses ordres pour cet effet, leur aiant répondu, " qu'il verroit avec plaisir que les sommes, destinées aux illuminations & aux feux d'artifice, fussent employées, tant par les ministres & officiers du gouvernement, que par tous les sujets en général, à des usages plus dignes de l'humanité „. Sa Hauteffe a donné elle-même l'exemple, en faisant distribuer de grosses aumônes à tous les pauvres, sans distinction de nation ni de culte, ottomans, grecs, arméniens ou juifs. Les grands-officiers ont imité cette charité; & les indigens, de quelque religion qu'ils fussent, ont reçu de leur part, pendant plusieurs jours, des secours en alimens, habits, argent, &c. On évalue à 160 bourses les aumônes de ce genre, que le grand-Visir seul a fait répandre parmi le peuple. Sa Hauteffe faisant l'honneur à ce ministre de dîner chez lui, le 25 du mois dernier, il lui offrit une aigrette richement garnie de brillans, & voulut encore lui témoigner son respect par plusieurs autres présens; mais ce prince, dont le caractère paroît être affable & désintéressé, s'excusa de les accepter, & dit au grand-Visir, qu'il pourroit les agréer, si la Sultanne, dont on attendoit alors la délivrance, accouchoit heureusement d'un fils. Tous les ministres étrangers avoient envoyé des fruits au grand-Visir, à l'occasion de ce festin. Trois jours après, le Sultan alla dîner

chez l'Aga des Janissaires, les grands-officiers de la Porte étant dans l'usage de donner annuellement de pareilles fêtes à l'occasion du Beïram.

Il est arrivé depuis peu deux ambassadeurs que l'on croioit venir de la part du prince de la Géorgie ; mais on a sù depuis qu'ils sont envoyés par la Tartarie , pour prier la sublime-Porte de prendre ce país sous sa protection & de le délivrer une bonne fois de la présence des russes , faute de quoi les habitans se déclareroient contr'elle , en faisant cause commune avec les persans. Ainsi au moment que l'on comptoit faire passer par la Géorgie une armée qui devoit aller tomber sur ces derniers & diviser leurs forces , nous sommes obligés de partager les nôtres : car il y a lieu de croire que notre paix avec la Russie ne sera pas de longue durée. Le défaut d'hommes , & la difficulté de les paier jettent le ministere dans le plus grand embarras. Les trésors sont épuisés , les provinces sont obérées & les Janissaires refusent de servir , si on ne leur paie ce qui a été retenu sur leur solde. Telle est notre situation dans ce moment où nous sommes menacés de toutes parts.

Le chevalier Ainlie , ambassadeur de la Grande-Bretagne , a eu le 30 du mois passé sa premiere audience du grand-Visir.

SMYRNE ( le 7 Décembre. ) Le Capitain-Pacha en arrivant avec sa flotte à Folieri , a d'abord fait décapiter l'Aga de Meneme , qui avoit bien mérité cette punition. Depuis cette

exécution , nous jouissons ici d'une très-grande tranquillité. Le navire Demetrio , capitaine Segbrandt , a apporté la nouvelle , que le fameux Ferrieri , agent de la cour de Russie en cette échelle , a été démis de son poste , à cause de ses vexations & de sa mauvaise conduite.

Nous apprenons du Levant qu'il s'est manifesté en Syrie une maladie dangereuse qui emporte beaucoup de monde ; en sorte que ce pays est en même-tems ravagé par une épidémie cruelle & par les horreurs d'une guerre intestine.

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG ( *le 5 Janvier.* ) Le 22 du mois dernier , le baron de Cocceji , aide de camp de Sa Maj. Prussienne & colonel à son service , a eu une audience particulière de l'Impératrice , ainsi que du Grand-Duc & de la Grand'Duchesse , dans laquelle il a eu l'honneur de complimenter au nom du Roi son maître L. A. R. sur leur heureux mariage.

Sa Maj. Impériale vient d'envoier un ordre , signé de sa main , par lequel elle nomme gouverneur de Kaluga Mr. de Tetzkoj , commandant en chef de Casan & colonel d'artillerie ; vice-gouverneur , le colonel de Soltkow ; président de la chambre criminelle , Mr. de Syfsojew ; président du conseil pour la bourgeoisie , Mr. de Massalow conseiller d'état ; premier-président du haut-tribunal de justice,



ce, Mr. d'Ufchakow, & second président le lieutenant-colonel prince Baratajew &c.

Le comte Rabetzoni qui a tué le comte Henri-Bernhard-Louis de Byland en duel, est arrêté; & comme il est chevalier de l'ordre de St. George, il sera jugé par le conseil de guerre composé de chevaliers de cet ordre, dont le général-major de l'artillerie Melisino, est président.

Nos troupes sont entrées en Crimée & se sont emparées de Precop. Selon toutes les apparences la guerre va recommencer avec chaleur.

Il paroît que la duchesse de Courlande qui se trouve ici depuis quelque tems, est d'intention d'y rester auprès de sa famille, puisqu'elle a renvoyé dans leur patrie ses chambellans & autres seigneurs qui l'avoient accompagnée en cette résidence pour la servir. On avoit assuré ci-devant que cette princesse & le duc son époux devoient se séparer formellement; mais on dit à présent que cette séparation n'aura pas lieu, parce que les rits de la religion grecque s'y opposent. En attendant, le duc de Courlande accorde à Madame la duchesse son épouse une pension de six mille ducats.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 16 Janvier.) Le Roi, de l'avis du conseil-permanent, a fait publier le 13 du mois dernier un universal en forme d'ordonnance, en exécution de la

loi portée à la dernière diète relativement au papier timbré. Cette ordonnance qui a été envoyée à tous les grods avec une certaine quantité de ce papier, contient cinq articles; il y est dit en substance que tous les actes qui se passeront à l'avenir dans les provinces de la république devront être couchés sur du papier timbré. Ceux qui sont employés dans les affaires seront tenus de s'en servir & feront serment de n'y pas contrevenir. La commission du trésor veillera à ce qu'on s'y conforme, & aura le droit de faire compulser par ses députés les actes publics pour s'assurer de la fidélité de ceux qui y sont préposés.--- Le conseil-permanent s'occupe dans ses séances publiques comme dans ses assemblées particulières, de la lecture de différens mémoires qui tendent à accélérer le rétablissement du commerce national, & à procurer l'établissement de toute sorte de manufactures & de fabriques qui manquent encore à ce royaume. Celles qui existent, sont dans l'état le plus déplorable.

Le dernier jour de l'année dernière, à 7 heures du soir, il éclata un grand incendie au palais Godzki, appartenant à la comtesse douairière de ce nom, palatine de Podlachie, & situé à l'extrémité du fauxbourg de Cracovie. On croit que le feu auroit pu être aisément éteint, si dans les commencemens on n'avoit repoussé avec violence les secours qu'on vouloit y porter du dehors: ensuite toutes les peines pour y parvenir furent inutiles; & non-seulement ce palais a été réduit

en cendres, mais s'il n'avoit été isolé, on n'auroit pas même pû sauver les bâtimens voisins, vû la violence du vent & l'ardeur excessive des flammes, alimentées par l'immense charpente de l'édifice. Ce palais, entierement construit en bois de *meïse* ou cèdre de Pologne depuis 150 ans, étoit un monument d'une espece de luxe des siècles passés, où, au défaut de pierres & de briques, les seigneurs les plus opulens emploioient ce bois, qui rendoit leurs bâtimens aussi durables, que s'ils avoient été bâtis de matériaux plus solides. Aussi, dans ce palais & dans d'autres bâtimens de ce genre, comme dans l'église paroissiale de Sluck, bâtie en 1517, on n'a pû s'appercevoir jusqu'ici de la moindre dégradation. La dureté de ce bois n'ayant pas permis au feu de s'étendre d'abord avec vitesse, on a eû le temps de sauver tous les précieux ameublemens.

Les tartares de la Crimée donnent bien de la besogne aux russes : cette nation est divisée en deux partis, dont l'un est attaché au Kan fait par les russes, & l'autre à son frere qui est à Constantinople. Le général Prozorowski, qui avec les troupes russes à ses ordres est chargé de protéger la Crimée, vient de recevoir des renforts considérables. Le général russe Schirkoff qui est en Volhynie a reçu ordre de passer dans la Crimée avec ses troupes. On est obligé d'y augmenter toutes les garnisons, pour être plus à portée de contenir les mécontents. Cependant on apprend que Mr. de Boscamp poursuit

son voiage heureusement pour Constantinople. On lui avoit assigné un ordinaire de trente personnes à Jassy, mais comme cela ne suffisoit pas, un courrier de la Porte apporta ordre de lui fournir un entretien de 50 personnes. On fait des préparatifs dans toutes les villes de l'empire ottoman où il doit passer, pour le recevoir en grande pompe. Il est très-connu, & c'est la Porte qui l'a demandé.

Les Juifs qui avoient donné au prince Augustin Sulkowski une somme d'argent considérable pour la fondation de la Nouvelle-Jérusalem, même hors de cette ville, ont perdu leur procès en première instance. Ils s'étoient reposés sur la parole de ce prince & sur sa protection qu'il leur avoit promise, & tout-à-coup leur espoir & leur argent se sont évanouis.

## E S P A G N E.

MADRID (le 7 Janvier.) Hier, fête des Rois, Sa Maj. accompagnée des grands, des ambassadeurs, du majordôme de semaine, & des autres officiers de sa maison, assista à la grand'Messe, qui fut célébrée pontificalement à la chapelle du palais par l'évêque de Salamanque, inquisiteur-général : elle offrit entre les mains de ce prélat trois calices précieux, remplis d'or, d'encens & de myrrhe. La famille royale assista au même service dans les tribunes.

Le Roi étant de plus en plus satisfait des

progrès que font dans leurs études les cadets du collège royal & militaire de Ségovie, Sa Maj. vient d'en élever 8 au grade de sous-lieutenans dans le corps-royal d'artillerie.

----- Mgr. Colonna *di Stigliano*, nouveau nonce du St. Siège en cette cour, est arrivé.

Mr. le marquis de Grimaldi ne tardera pas à se mettre en route pour Rome dès que le chevalier Monino en fera de retour. -----

Notre cour a reçu l'avis que les portugais se maintiennent dans leur position à Rio-Grande, que nos troupes ont défait un corps de sauvages qui avoient pris le parti des portugais & que notre commandant se flattoit de chasser l'ennemi de son poste.

On mande de Tanger que le 24 du mois dernier il est entré dans la rade de cette ville un chébec algérien, qui dans les premiers jours du même mois avoit pris à la hauteur des Açores un brigantin catalan chargé de vin, d'eau-de-vie & d'autres provisions. De vingt hommes qui composoient son équipage, deux ont péri dans le combat; les dix-huit autres ont été conduits à Alger.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 24 Décembre.) Avant-hier, dimanche, la Princesse du Brésil accoucha heureusement d'une Infante, qui fut d'abord baptisée par l'évêque de Pennafiel, & nommée Marie-Isabelle. Dans le même tems le Roi fit publier, que Sa Maj. avoit nommé à la dignité de Patriarche du royaume,

me,

me , ( vacante par la mort du cardinal de Saldanha , ) le principal Dom Fernand de Sylva , des comtes de San-Jago , qui étoit actuellement vicaire-capitulaire , & qui sera bientôt élevé à la pourpre , décoration attachée au patriarcat. On a fait , à l'occasion de ces événemens , des illuminations pendant trois jours.

Pendant les dernières semaines , la maladie du Roi a pris un si bon tour , qu'on a des espérances fondées , non - seulement de conserver ce Monarque , mais même de le voir rétabli au point de pouvoir reprendre le timon des affaires. Sa Maj. a commencé à remuer le bras & la main du côté paralytique ; & , en articulant quelques mots , elle a paru reprendre l'usage de la parole. En conséquence d'un changement si heureux , il a été donné ordre de discontinuer les prières publiques ; & il a été chanté dans la chapelle royale un *Te Deum* en actions de grâces pour le rétablissement de Sa Majesté.

La Reine , qui gouverne actuellement le royaume , admet au conseil non - seulement Dom Pedro frere du Roi , mais aussi la Princesse du Brésil sa fille.

## S U E D E.

STOCKHOLM ( le 20 Janvier. ) Le Roi a établi une nouvelle police , beaucoup plus sûre & plus active que celle qui existoit auparavant. Pour coup d'essai on a arrêté nombre de filoux qui ont voulu exercer leurs

talens à la dernière foire de Noël, comme ils avoient coutume de faire les autres années. --- Les provinces d'Abo & de Bivernebourg, aiant fait une très-mauvaise récolte l'année dernière, le Roi a fait ouvrir les magasins de la couronne en leur faveur. Il est libre aux habitans de ces contrées de prendre à un prix très-modique, le grain dont ils pourront avoir besoin, ou d'en rendre la même quantité après la moisson de cette année.

## A L L E M A G N E.

**VIENNE** ( *le 18 Janvier.* ) L'Impératrice de Russie a fait notifier à cette cour, ainsi qu'à celles de Berlin & de Dannemarck, qu'elle s'est vûe nécessité de se mettre en possession de la forteresse de Précop dans la Crimée, pour obliger la Porte à remplir les articles du dernier traité de paix, & sur-tout celui de l'indépendance des Tartares, dont l'exécution semble rencontrer bien plus de difficultés à Constantinople. Les places de Kersch & de Jenicale vont être renforcées chacune de huit bataillons & le prince Wlodomir Galitzin a, dit-on, intention de camper dans les environs de Taman avec un bon nombre de troupes. On ajoute qu'il se trouve dans le même voisinage quantité de vaisseaux de guerre & de transport prêts à faire voile au premier ordre.

Tous les juges des villages autrichiens ont ordre de débarrasser les chemins de la quantité

tité de neige qui les remplit & d'employer à cet effet les païsans de leurs districts , afin que les voyageurs & les rouliers puissent passer plus commodément. D'ailleurs comme on rencontroit beaucoup de cerfs & grand nombre d'autres bêtes fauves qui étoient morts , ou qui languissoient dans les forêts , parce qu'ils manquoient d'alimens , il a été enjoint aux gardes des chasses & forêts de faire porter du fourage & de la paille dans les cabanes élevées à cet effet , pour que le gibier y trouve de quoi se nourrir & puisse se garantir du froid. ---- Le conseil établi pour les affaires de la Bohême & dans lequel les généraux Althon & Wallis ont séance , continue de s'assembler journellement pour aviser aux moïens les plus propres à y appaiser les troubles & à procurer une égale satisfaction à la noblesse & aux païsans de ce Roïaume ; mais l'on prétend que les sentimens des membres de ce conseil sont fort partagés à cet égard.

On a débité que la Porte avoit cédé la forteresse de Belgrade à l'Autriche ; c'est une fausse nouvelle qu'on a répandue , & qui s'est accréditée en plusieurs endroits. Mais la cour de Vienne a pourvû autrement à sa sûreté. Deux excellentes forteresses en Bosnie sur la Save , sont achevées ; ce sont deux ouvrages de la plus grande importance ; l'une de ces forteresses se nomme Neubrod & l'autre Neugradisca.

Mr. Taube , secretaire de la cour , vient de découvrir à Duravar en Esclavonie , les



restes d'une ville gothique, qui fut autrefois une république sous le nom de Jasorn, comme Mr. Taube l'a reconnu par les inscriptions d'un bain superbe qu'il a trouvé à dix toises de profondeur, où il y a deux grosses pierres, dont l'une porte : *Comodo Cesare has dedicavit Thermas Respublica Jasorensis* ; & l'autre *Respublica Jasorn*. Mr. Taube, aidé de plusieurs soldats turcs, a fait fouiller à une couple de milles de Belgrade, en présence du Pacha, qui s'attendoit à découvrir quelque trésor considérable ; mais on n'a trouvé que cinq carquois pleins de flèches pourries, trois arcs, une couple de sabres rouillés, que le Pacha a bien voulu abandonner à Mr. Taube. Les anciens tuyaux du bain, qui existent encore, sont de bois de chêne pétrifié. Il y a quelques années que le comte du Darcevar, découvrit une source chaude à une demi-lieue de son château ; il y a pratiqué des bains qui sont aujourd'hui très-fréquentés. On trouve encore dans la contrée de Belgrade, à quelques milles du Danube à la rivière de Theisse, un ancien retranchement qui y fut probablement pratiqué par les romains ; c'est un ouvrage admirable : on présume que les Romains avoient un chantier dans cet emplacement.

BERLIN (le 13 Janvier.) Sa Maj. arrivée ici avec le prince & la princesse de Prusse, pour prendre part aux divertissemens du carnaval, vient de réitérer les défenses les plus séveres contre différens jeux de hasard, entr'autres la bassette, le lansquenet, le pharaon,

raon, le quindeci, le oinq à neuf, le passe-dix, le bility, les dez & plusieurs autres, sous peine de 100 à 300 ducats pour les joueurs; de 100 ducats ou trois mois de brouette pour les hôtes, cabaretiers, &c. qui donneront à jouer, & du double pour ceux qui prêteront des endroits cachés pour cet effet.

Depuis l'acquisition de la Seigneurie de Langeführ, la chambre des finances de Sa Maj. Prussienne a proposé quelques changemens aux propriétaires des biens-fonds, qui y sont situés: ils possédoient des maisons ou jardins par un bail emphytéotique, qu'ils renouvelloient tous les vingt ou trente ans, en payant une modique somme; & de plus ils étoient assujettis à une taille annuelle ou droit territorial, & à un dixieme denier du prix, en cas de vente. La chambre a offert de leur céder le fond en propriété héréditaire, de supprimer le paiement du dixieme de l'achat, mais de doubler la taxe annuelle. La plupart de ces possesseurs, qui sont dantzickois, ont refusé de souscrire à ces conditions, crainte que le paiement d'un tel droit ne servît à les faire considérer en tout comme sujets de Sa Maj. Prussienne: quelques-uns cependant, qui ont des fabriques dans l'étendue de cette Seigneurie, ont mieux aimé s'y soumettre que de vendre leurs établissemens ou de les déplacer: & l'on prévoit, que les autres, qui n'y ont que des maisons de campagne, seront bientôt obligés de suivre leur exemple.

COLOGNE ( le 21 Janvier. ) Quoique le bruit de la maladie de l'Electeur de Baviere ait été généralement répandu en Allemagne & dans les pais étrangers, on a ici des lettres, qui assûrent positivement, que ce prince jouit d'une parfaite fanté; qu'il a toujours paru en public jusqu'ici & pris le divertissement de la chasse, à l'exception seulement de quelques jours, que son Alt. Electorale a gardé la chambre le mois dernier, par l'avis des medecins, pour ne pas contracter des incommodités par le froid, auquel elle est fort sensible. ---- Les derniers avis de Bonne font monter à trente les personnes qui ont, ou été tuées ou mutilées dans l'incendie du palais, parmi lesquelles vingt-un bourgeois & deux grenadiers. Cependant on ne sauroit encore déterminer positivement le nombre de ces infortunés qu'après que tous les décombres auront été levés.

## I T A L I E.

ROME ( le 15 Janvier ) Le *Te Deum* a été chanté le jour de St. Silvestre dans l'église *Del-Jesu* avec autant de pompe que lors de l'existence de la Société. Le peuple s'y étoit rendu en foule: onze ou douze cardinaux y assisterent, du nombre desquels étoit le cardinal Zelada qui y donna la Bénédiction du St. Sacrement. ---- La congrégation de la *Propagande* s'est assemblée selon l'usage le 3 de ce mois, pour des affaires relatives aux missions de la Chine, presque entièrement

tierement anéanties depuis la destruction des Jésuites. --- Le Pape vient de donner une marque de sa bonté & de son attention à soulager le peuple : Sa Sainteté a ordonné que la chambre apostolique se chargeât de toutes les dettes, que la plupart des provinces de l'état ecclésiastique ont été obligées de contracter, pour remédier aux effets des calamités publiques, dont elles ont été affligées ces dernières années; & en même tems elle a voulu que les impôts, dont les habitans avoient été chargés pour le paiement de ces dettes, soient en grande partie supprimés ----- Le cardinal Giraud s'étant démis de l'archevêché de Ferrare, le Pontife y a nommé Mr. Alexandre Matteï, des ducs *di Giove*, auditeur du cardinal camerlingue, & chanoine de St. Pierre, en se réservant cependant sur cet archevêché la disposition d'une pension annuelle de 3800 écus. --- Le bruit est assez général que, dans les premières semaines du carême, le Pape fera une promotion générale de cardinaux tant à la nomination des couronnes que pour remplir les 19 chapeaux vacans. On présume que le frère du maréchal de Broglio, évêque de Noyon, fera de ce nombre. --- L'Impératrice de Russie aiant sù que le bailli de Breteuil, ambassadeur de Malthe auprès du St. Siège, avoit un dessert très-rare composé de pierres précieuses & de camées antiques, & en aiant vù le dessein, montra quelque desir d'en avoir un pareil; l'ambassadeur en étant informé le lui offrit aussitôt;

tôt ; mais S. M. I. n'a consenti à le recevoir qu'en faisant remettre à Son Excel. 22,000 écus , & on est actuellement occupé à emballer ce dessert unique & précieux. --- Un jeune gentilhomme attaché au cardinal Archinto, vient de mourir d'une manière bien singulière. Il sentit il y a quelque tems de violens maux d'estomac , qui furent suivis de longs vomissemens où parmi des flots de sang, il rendit une sang-sue en vie. On présume qu'il l'avoit avalée dans la salade ; cet hôte dangereux s'est appliqué long-tems à sucer son sang , & à déchirer ses entrailles ; enfin le malheureux jeune homme entièrement épuisé a terminé misérablement sa vie, à la fleur de son âge. --- Les deux mauvais sujets qui avoient été arrêtés les premiers jours d'Octobre, savoir, un certain abbé Robert Pucci, de Montepulciano , & un autre abbé nommé Fulvio Zoli, romain , ont été condamnés à mort comme auteurs reconnus d'un livre diffamatoire contre diverses personnes qualifiées & même contre le Souverain Pontife. Cependant S. S. touchée de compassion a daigné commuer la peine de mort en celle des galeres à perpétuité sans espoir de rachat. On a fait la même grace à quatre assassins, qui devoient subir le dernier supplice. Le public a paru content de la grace accordée aux premiers, mais persuadé par une expérience trop réelle que c'est l'impunité qui multiplie si excessivement les assassinats dans cette capitale, il eût voulu

voir plus de févérité à l'égard de ces derniers.

On mande de Velletri un événement bien tragique & fort extraordinaire. La grande quantité de neige qui étoit tombée aiant fait écrouler sous son poids le toit d'une des maisons de cette ville, 10 personnes ont été écrasées & deux autres blessées mortellement. Par un prodige bien remarquable on a tiré de dessous les décombres un enfant au berceau, qui étoit sain & sauf, dans l'attitude de tetter la mamelle de sa mere, morte auprès de lui. L'histoire nous fournit plusieurs exemples d'enfans singulierement conservés; il y a peu d'années qu'une maison s'étant écroulée tout-à-coup dans la rue de la Huchette à Paris, 18 ou 20 personnes périrent sous ses ruines. Un enfant seul au berceau fut sauvé d'une maniere bien extraordinaire puisque le berceau resta suspendu sur une des solives d'un plancher au second étage, qui par hasard n'avoit pas été entraînée dans la chute avec les autres. ----- Le gouverneur d'Acquapendente a été assassiné dans son hôtel, & on croit que ça été par des voleurs. Il étoit fort avare, & par épargne il n'avoit point de domestiques, de sorte qu'il étoit seul dans la maison accompagné d'un chien qu'on a eu la précaution de tuer avant lui.

PISE ( le 8 Janvier. ) Le premier jour de cette année, après des coups de tonnerre épouvantables, il tomba une pluie si abondante depuis une heure du matin jusqu'au

lendemain au soir, que les eaux de l'Arno s'éleverent tout-à-coup depuis les quais voisins de l'église des religieuses de Ste. Marthe & depuis la digue voisine jusqu'à la porte du rivage de cette ville, & débordèrent avec tant de violence qu'en peu d'heures elles inonderent tout le quartier de St. François. On se trouva dans une affreuse situation : les eaux étoient montées dans toutes les rues à la hauteur de trois brasses dans un tems de nuit obscure ; les magasins, les souterrains & les chambres du rez-de-chaussée de toutes les maisons étoient couverts d'eau, qui a gâté toutes les marchandises des négocians & les denrées que chaque famille conservoit pour sa subsistance. Parmi les plus grandes pertes on compte la fabrique de cire des sieurs Fedeli, les raffineries de sucre des sieurs Montellassi & Pellegrini. Chacun auroit pu sauver ses habits & autres effets, mais personne ne se souvenoit d'avoir vu une crue si grande & si précipitée. Les monastères de St. Mathieu, de St. François, de St. Turpin, des religieuses de St. Joseph, de Ste Anne, de St. Silvestre & de Ste. Elisabeth ont été inondés, ainsi que d'autres communautés & maisons auxquelles il a fallu porter des vivres par des barquettes.

NAPLES (le 4 Janvier.) Les ordres sont déjà donnés pour commencer le plus promptement qu'il sera possible le nouveau chemin de Calabre, qui ira de cette capitale jusqu'à Reggio & qui sera d'un grand avantage pour le commerce intérieur de ce

roïaume. ---- Au moment que lon croïoit finies les éruptions du Vesuve , ce volcan a recommencé à jeter avec plus de violence sa lave enflammée du côté de la Tour du Grec : ce qui a considérablement endommagé les vignes & les campagnes voisines.

Le Roi donne toute son application aux affaires de son Roïaume. Ce Monarque & la Reine se renferment chaque semaine & quelquefois plus souvent dans le cabinet avec le marquis della Sambuca , leur premier ministre , pour suivre le fil des affaires & s'instruire de tout ce qui se passe. Ce Souverain informé que l'on avoit fait passer à l'abbaye du Mont-Cassin des papiers de la dernière importance , & desirant les ravoïr , a envoïé quelques officiers de justice avec un détachement de troupes pour mettre par son ordre le scellé sur les archives de cette abbaye. On a fait aussi , à différentes reprises , des perquisitions dans l'hôtel du marquis Tannucci.

Deux jeunes étourdis , enfans d'un riche négociant de Naples , duement initiés par les philosophes au mépris pour le Sacerdoce , voïant dernièrement passer la voiture du Nonce du St. Siège en cette cour , s'étoient avisés non-seulement de lui couper le passage , mais avoient encore donné ordre à leur cocher de le devancer. Le cocher du Nonce choqué de cette affectation , eut bientôt pris le dessus. Cette jeunesse pétulante trompée dans son attente , crut pouvoir s'en venger sur le représentant du Souverain Pontife ,



tise, en disant mille impertinences contre ce ministre qui les supporta avec une patience exemplaire; cependant pour soutenir la dignité de son caractère, le Nonce se rendit le lendemain de cette aventure à Portici pour en porter ses plaintes au premier ministre; celui-ci homme sage & plein de justice, lui dit qu'il n'étoit pas nécessaire d'en faire son rapport à sa cour; mais qu'il auroit incontinent une entière satisfaction de l'insulte faite à son caractère; en effet, il envoya un détachement de seize sbirres, qui conduisirent les deux jeunes fous dans les prisons de la Vicairerie, où ils perdront du moins pour quelque-tems l'envie de courir.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES ( le 28 Janvier. ) Le 18 de ce mois, jour qu'on célèbre la naissance de la Reine, il y eut à St. James un bal aussi nombreux que brillant. Le Roi & la Reine y étant venus à neuf heures du soir, le duc d'Hamilton & la duchesse de Devonshire en firent l'ouverture. Leurs Majestés se retirèrent à onze heures du soir, & toute la grande noblesse avant minuit. Le lord Waldegrave, grand-écuyer de la Reine, & le comte de Guilford ( pere du lord North ) trésorier de sa maison, donnerent le même jour de grandes fêtes; & le portique de l'hôtel du lord maire, qui se rendit à la cour avec son épouse, pour complimenter Leurs Majestés, fut illuminé. Le Roi a conféré la dignité de son grand-

aumônier, vacante par la mort du docteur Drummond, au docteur Markham, qui a aussi remplacé ce prélat dans le siège archiepiscopal d'York.

Le 22 la cour a fait publier une gazette extraordinaire, contenant les deux articles suivans.

WHITEHALL (le 22 Janvier.) Le capitaine Drummond, arrivé de l'isle Rhodes à bord du vaisseau du Roi le Mercure, a remis au lord Germaine la lettre suivante, de la part du général Clinton. A New-Port dans l'isle Rhodes, le 9 Décembre 1776.

MYLORD. Le général Howe m'ayant ordonné de m'embarquer avec deux brigades angloises & autant de troupes hessoises, pour faire, conjointement avec le chef-d'escadre, chevalier pierre Parker, une descente dans l'isle de Rhodes, en prenant toutes les précautions nécessaires pour nous assurer de l'isle & du port, le premier Décembre nous appareillâmes & fîmes voile de New-York pour la baie du Tisseran (Wraver's-bay) à l'ouest de l'isle Rhodes; & le 7 du même mois nous jettâmes l'ancre. Le lendemain le chef-d'escadre ayant disposé sa flotte de la manière qu'il jugea la plus propre à couvrir la descente des troupes, elles prirent terre sans la moindre opposition: j'appris que les rebelles avoient évacué les retranchemens de la ville & des environs de New-Port, & qu'ils s'étoient retirés vers le gué de Bristol. Je détachai aussitôt le major-général Prescot avec les grenadiers & l'infanterie légère, que je fis soutenir par un corps de troupes sous les ordres du lieutenant-général comte Percy. Le major atteignit les rebelles dans le cours de leur retraite, leur prit deux pieces de canons & fit quelques prisonniers; ils se virent obligés d'abandonner le fort qu'ils avoient en-deça du gué, & de se retirer sur la terre ferme: j'envoiai aussi un détachement pour prendre possession de New-Port, capitale de cette île: on y trouva quelques pieces de canon &

des munitions que l'ennemi y avoit laissées en évacuant la ville. J'enverrai incessamment des troupes aux îles de Conanicut & de Prudence, & me rendrai maître des postes qui me paroîtront importans pour la sûreté du port. Aiant reçu ordre du général Howe de vous communiquer le plutôt possible le succès des troupes de S. M., j'ai l'honneur de vous faire passer ces détails par le capitaine Drummond mon aide-de-camp, auquel je prends la liberté de vous renvoyer pour plus ample information des particularités dont vous jugeriez à propos d'être instruit. J'ai l'honneur d'être, &c. H. CLINTON.

*Du Bureau de l'Amirauté le 22 Janvier 1776.*

Le sieur Logie, lieutenant du vaisseau du Roi le Mercure, a remis ce matin au sieur Stephens, secrétaire de l'amirauté, la lettre suivante du chef d'escadre chevalier Pierre Parker.

*A bord du Chatham, près de l'isle Rhodes, le 11 Décembre.*

*Monsieur.* Les commandans en chef des troupes de S. M. en Amérique, ayant jugé à propos de profiter du reste de la saison pour employer une grande partie desdites troupes & des vaisseaux du Roi à faire une descente dans la colonie de l'isle Rhodes; & le lord Shuldham ayant eu permission de retourner en Europe, le lord Howe me fit l'honneur de me donner le commandement des forces de mer: d'après les instructions que j'avois reçues du vice-amiral, j'ordonnai au chef d'escadre Hotham de s'avancer vers la Sonde avec les vaisseaux du Roi la Brune, le Mercure, le Pêcheur-du-Roi (*King'sfisher*) & les bâtimens de transport qui avoient à bord les troupes sous les ordres du général Clinton; j'exceptai du nombre des transports, le Grand-Duc-de-Russie, comme étant trop considérable pour passer le détroit, & le réservant pour ma suite ainsi que les plus gros vaisseaux; j'avançai par Sandy-hook vers la partie méridionale de Long-Islande; je mis à la voile le 1er. de ce

mois, & le 5, je joignis le chef-d'escadre Hotham dans la Sonde à la baie Pointe-Noire (*Black-Point*) ; position que cet officier avoit fort judicieusement choisie pour que les bâtimens de transport fussent à l'abri du vent de nord-ouest, qui avoit soufflé toute la nuit avec violence. Le 6 je me rapprochai du reste de ma flotte, afin d'être plus près du lieu de notre destination ; le 7 à 4 heures du matin le vent s'éleva ouest-sud-ouest, & à 3 heures après-midi toute la flotte se vit à l'ancre près la baie du Tisseran. Le lendemain le capitaine Caulfeld, qui étoit chargé de la direction des bateaux, fit débarquer toutes les troupes sans rencontrer la moindre opposition, & j'ai la satisfaction de pouvoir informer Nosseigneurs de l'amirauté que le général Clinton est maître de l'Isle de Rhodes & des petites isles qui en dépendent. Le capitaine Wallace, commandant l'Essai (*Experiment*) à la tête de la flotte, nous conduisit par le côté occidental du passage de Narriganset ; on s'étoit arrangé pour couvrir les bâtimens de transport ; mais cette disposition n'eut pas lieu, n'ayant passé que devant deux forts, d'où le canon avoit été enlevé par les rebelles. L'Essai prit un brigantin du port de 160 tonneaux, chargé de douves, de cercles & de cire-vierge. A l'approche de la flotte, trois corsaires américains de 34, 30 & 24 canons, quitterent New-Port pour se retirer à Providence où ils sont encore avec plusieurs autres ; mais je me flatte de mettre bientôt fin aux déprédations de cet essaim de pirates : le général Clinton envoie les dépêches par son aide-de-camp à bord du vaisseau le *Mercure*, & le capitaine Montagu, commandant ledit vaisseau vous fera tenir les miennes par son lieutenant. Je joins ici un état des corsaires rebelles retirés à Providence, & qui composent ce qu'ils appellent flotte continentale.

Je suis, &c. P. Parker.

Etat des vaisseaux rebelles. Le *Warren*, de 32 canons, commandé par Hopkins & Jean Hopkins ; le *Colombas*, de 30, capitaine

taine Olney ; la Providence, de 28, capitaine Abraham Philippe ; le Blaze-Lastle, de 21, capitaine Monro ; la Jeanne, armateur, de 20 pieces de 6, capitaine William Cox ; un brigantin de 20 canons ; la sloupe la Providence, de 20 canons, capitaine Hoystedt Hacker.

On se promet les plus grands avantages de cette nouvelle conquête. Outre que le terroir de Rhod-island est très-fertile & qu'il fournira aux troupes du Roi des quartiers d'hiver sûrs & commodes, la flotte pourra encore hiverner dans le havre de Newport, capitale de l'isle, dont le port, toujours dégagé de glaces, est un des meilleurs de l'Amérique septentrionale, & situé d'ailleurs au centre des colonies. Notre flotte sera par-là à portée de prévenir les courses des armateurs américains dans cette partie de l'Océan, sans compter qu'on enleve à ces derniers un lieu de retraite aussi sûr que fréquenté. Au reste on dit que les motifs qui ont déterminé le général Howe à détacher un si grand nombre de troupes pour cette expédition, la moins difficile & la moins sanglante qu'on ait encore faite contre les rebelles, sont venus de l'opinion où l'on étoit que l'on éprouveroit de la part de ces derniers, une vigoureuse résistance. Mais il ne s'y est trouvé que 300 provinciaux en armes, qui n'avoient aucune place tenable ; & cette occupation a été favorisée d'ailleurs à ce qu'on a sûre, par un grand nombre d'habitans de l'isle, qui aiant fait autrefois

un commerce très-lucratif & se voïant presque entièrement ruinés par la guerre, ont été bien aises de repasser sous la domination de la Grande-Bretagne.

Il est arrivé une malle avec des lettres des deux Carolines, de la Virginie, la Géorgie & la Floride, lesquelles annoncent que les partisans du gouvernement aiant mis dans leurs intérêts les tribus de sauvages, Criques & Chiroquois, ceux-ci avoient eu avec les américains un combat très-vif, duquel ils étoient sortis victorieux & avoient emporté à St. Augustin grand nombre de chevelures & autres trophées de leur victoire (a). Au départ des lettres, le 27 Novembre, le capitaine Brown se mit en marche avec 150 hommes & 3000 sauvages, soutenus par deux bâtimens armés, pour soumettre les rebelles en Géorgie, d'où ils devoient passer dans la Caroline & ensuite dans la Virginie; la place de St. Augustin étant bien fortifiée à tout événement, on est dans l'impatience de favoir le succès de cette entreprise, & s'il sera

---

(a) Les rebelles ont fait beaucoup de bruit sur ces chevelures, comme d'une cruauté inouïe exercée sur leurs compatriotes. Mais il est certain qu'aucun sauvage n'a détaché la chevelure d'un corps vivant. Cet usage d'enlever la chevelure aux ennemis morts dans le combat, est commun aux sauvages avec plusieurs anciennes nations, parmi lesquelles quelques savans comptent les Juifs. Ils allèguent à ce sujet ces paroles du Pseaume 67. *Deus confringet capita inimicorum suorum, verticem capilli perambulantium in delictis suis.*

est si facile de foumettre les américains dans les villes maritimes de ces quatre colonies révoltées, que des habitans épars dans les établissemens éloignés des villes.

Les troupes du Roi, aiant quitté la partie de West-Chester, d'où elles avoient chassé les provinciaux, ceux-ci ont rebroussé chemin, & se sont vengés sur les malheureux habitans de ces quartiers, mettant de gaieté de cœur le feu aux maisons & dévastant le pais avec fureur. Dans la ville de Rye ils se sont saisis de la personne de Mr. Avery, missionnaire, homme distingué par son caractère doux & pacifique, mais inébranlable dans son attachement au Roi : ils lui ont ordonné de prier pour le congrès, & l'ont forcé de se mettre à genoux : Il le fit; & dans cette posture il adressa ses prieres au Ciel en faveur du Roi; sur quoi ils le fusillèrent, & aiant mis son corps en pieces, ils en jetterent les membres çà & là sur le grand chemin, pour repaître les yeux des passans de cet affreux spectacle. Cet homme infortuné venoit de perdre une épouse chérie, & laisse après lui sept enfans, dont l'aîné n'a que 12 ans, & qui, par cet horrible assassinat, commis le 3 Novembre, restent maintenant orphelins & sans appui. --- Les quakers de Philadelphie ont paru disposés à se foumettre; cette circonstance, dit-on, loin de servir aux vûes du gouvernement, lui a fuscité d'autres ennemis, tous les presbyteriens & les aldermans qui sont parmi eux s'étant joints unanimement au congrès

& aiant promis solennellement de l'aider de tout leur pouvoir dans ses entreprises & ses décisions. Nouvelle preuve du danger qu'il y a de laisser germer dans le sein d'un état des sectes inquiètes & hardies qui ne manquent jamais l'occasion de troubler l'ordre & la sécurité des états. Celle de Calvin a toujours eu le triste avantage sur toutes les autres, de s'animer & de triompher dans les malheurs publics (a), & les presbytériens ou puritains sont ceux qui se croient les mieux initiés aux principes de ce fameux fondateur de secte (b). Mr. de Voltaire a cru que deux cultes différens établis dans un royaume étoient une source de divisions & de révoltes, mais que quand elles étoient en grand nombre le danger ceissoit (c). Y

(a) On peut dire de toutes les sectes, mais en particulier & par des raisons trop bien vérifiées, de celles de Calvin :

(b) *Tu potes unanimes armare in prælia fratres,  
Atque odiis versare domos, tu verbera testis  
Funereaſque inferre faces; tibi nomina mille  
Mille nocendi artes.* 7 Æneid.

(c) Voyez deux de ses lettres, dans le Journ. du 15 Novembre 1776, p. 403, elles contiennent tout l'esprit du réformateur.

(d) Dans le cours de la dernière guerre des Russes contre les turcs, n'a-t-on pas vu les grecs schismatiques se joindre aux ennemis de l'état, quoique le gouvernement turque tolere toutes les religions possibles? Rien de plus ruineux que la politique religieuse de Mr. de V. Quelle apparence



eut-il jamais país où les religions fussent en plus grand nombre qu'en Amérique ? luthériens , puritains , anglicans , hernhutens , anabaptistes , quakers , juifs &c. , tout y est accueilli : mais dans ce groupe de sectes la plus puissante est toujours la plus inquiète & la plus redoutable. Or si dans les provinces angloises , où l'indifférentisme en matière de religion est parvenu à son comble , l'esprit du pur calvinisme est encore si actif , que ne feroit-il pas en France s'il pouvoit s'y reproduire ?

Dant toutes les provinces où les roialistes sont en force & en crédit , il se fait des dispositions pour une campagne vigoureuse , si la paix n'est pas conclue pendant cet hiver. Il paroît cependant que la cour n'enverra aucun nouveau corps en Amérique , mais qu'on completera les corps qui y sont déjà. Les recrues pour les corps nationaux consisteront en nouvelles levées & détachemens tirés des anciens corps ; & le colonel Faucit , commissaire du Roi aux cours de Brunswic & de Cassel , est chargé de convenir du nombre des recrues , nécessaire pour les troupes auxiliaires au service britannique en Amérique. Le gouvernement fait embarquer une

---

parence que ceux qui ont secoué le joug de l'autorité divine , porteront sans répugnance le joug de l'autorité humaine ? ---- Raison du calme dont jouit l'Espagne depuis deux siècles , V. r. Février , p. 196. ---- Fanatisme des puritains anglois , 1. Janv. 1777 , p. 65.

quantité prodigieuse d'uniformes pour nos troupes en Amérique, ainsi que plusieurs autres choses nécessaires qu'elles ne peuvent commodément se procurer dans ce pais-là. On prépare plusieurs-frégates pour passer bientôt dans le même pais, afin de renforcer notre flotte, & on vient d'engager de nouveau des bâtimens pour y transporter des renforts.

Une adresse, signée par plusieurs habitans notables de Bristol, pour féliciter le Roi sur le succès de ses armes en Amérique, a été présentée à Sa Majesté, qui l'a reçue très-gracieusement; mais la fermentation que cette démarche du parti attaché au gouvernement a causé dans le parti opposé, a manqué d'avoir des suites très-funestes. Plusieurs jours de suite la ville a été menacée d'un embrasement générale; & en dernier lieu, le 20 de ce mois le feu avoit été mis à une sucrerie & à un magasin à foin; mais l'on avoit eu le bonheur d'arrêter bientôt le progrès des flammes. Ces désordres sont assez considérables pour se captiver l'attention du gouvernement: sur ces avis, reçus de la part du maire & du conseil-commun, il s'est tenu plusieurs conférences entre les ministres du Roi à l'hôtel de Buckingham; & il a été envoyé un exprès du bureau du comté de Suffolk avec des instructions pour les commissaires de la douane à Bristol. Outre le pardon du Roi & les récompenses déjà promises antérieurement pour la découverte de l'auteur de l'incendie du 16, il a été

publié dans la gazette de Londres du 21 un avis, “ par lequel S. M. afsûre non-seulement son pardon à celui des complices, „ (à l'exception de celui ou de ceux qui „ ont actuellement mis le feu aux magasins) „ qui découvrira l'auteur ou les auteurs de „ ce forfait, mais aussi une récompense de „ 1000 liv. sterl. à celui ou à ceux qui les „ dénonceront dans un délai de trois mois, „ à compter de la date de la publication „ A l'issûe d'un conseil, que l'amirauté tint le 22, & auquel le chevalier Jean Fielding, chef de police de Westminster, fut appelé, il reçut pareillement ordre de promettre de la part de ce bureau une récompense pour la découverte des incendiaires, qui ont mis le feu aux bâtimens dans le port de Bristol. La veille, il s'étoit aussi tenu une assemblée des lords-commissaires, pour examiner les lettres reçues des intendans des chantiers à Portsmouth, Plymouth, Chatham & Sheerness : les exprès, qui les avoient apportées, y furent renvoies le même jour. Le 20 à 10 heures du soir, il éclata un violent incendie dans un magasin de chanvre au fauxbourg de Southwark. Ce bâtiment fut consumé avec trois maisons voisines; & l'on évalue le dommage, causé par cet accident, à 5 mille livres sterling.

## F R A N C E.

PARIS ( le 30 Janvier. ) L'édit du Roi portant création d'une loterie de cinq mille

billets gagnans de rentes viagères & de quinze mille en rentes perpétuelles, vient d'être rendu public. Son préambule, conforme à l'exacte vérité, apprend que les finances sont dans un très-bon état; & que l'on attribue la nécessité de ce modique emprunt aux vaines opérations de l'année dernière. Cet édit, donné à Versailles le 3 Janvier, & enregistré au parlement le 7 du même mois, contient XII art. Le préambule est conçu en ces termes.

“ Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre. A tous présens & à venir; salut. Le compte que nous nous sommes fait rendre dans le plus grand détail de la situation de nos finances, nous a déterminés à former un plan d'ordre & d'économie, que nous nous proposons de maintenir & d'étendre; c'est à la faveur de ce double moyen, & avec le secours de quelques augmentations de revenus, qui ne tomberont point à la charge du peuple, & qui ne contrarieront ni le commerce, ni l'agriculture, que nous espérons non-seulement balancer dès cette année nos besoins & nos revenus annuels, mais assurer encore un excédent indispensable, même dans les tems ordinaires. Néanmoins, comme il est résulté de l'état habituel & des circonstances extraordinaires, qui ont eu lieu l'année dernière, une somme de dettes auxquelles il est essentiel de pourvoir, nous avons cru de notre sagesse de préférer un emprunt à une imposition, & nos peuples étant ainsi foulés par les prêteurs, auxquels nous avons recours, ceux-ci ne doivent pas douter de la fidélité avec laquelle nous maintiendrons dans tous les tems leurs créances. En nous déterminant pour une lotterie par des motifs d'économie, nous avons eu soin d'assurer aux plus malheureux un intérêt raisonnable. L'intérêt de cet emprunt se trouve compris dans nos charges

annuelles ; c'est une précaution que notre justice exigeoit ; & nous n'aurons recours en aucun tems à la confiance de nos sujets & des étrangers , sans avoir pris toutes les mesures nécessaires pour qu'elle ne soit jamais compromise. *Nous ne voyons aucun événement qui puisse déranger l'ordre général que nous nous proposons , ou qui doive inspirer de l'inquiétude aux créanciers de l'état ; car , indépendamment du desir que nous avons de conserver la paix , nous aurions , pour les tems extraordinaires , des secours extraordinaires que le zèle de nos fideles sujets nous a toujours offerts , & dont la prospérité de notre royaume nous permettroit de faire usage ; mais ce qui nous occupe essentiellement ; ce qui rempliroit le vœu de notre cœur , ce seroit de faire tourner au soulagement du peuple les grands avantages que le tems nous promet , soit par l'extinction graduelle de 43 millions de rentes viagères , soit par la libération de rentes perpétuelles , amorties successivement au moyen des remboursemens que nous faisons , & qui se montent actuellement à 27 millions par année , soit par la disposition de ce capital même de 27 millions , dans la jouissance duquel nous rentrerons également à mesure que ces remboursemens finiront. Enfin nous appercevons encore des ressources non moins importantes dans une meilleure distribution des impôts , dans une plus grande économie employée à leur perception , & dans beaucoup d'autres améliorations , mais qui ne peuvent être entrepris avec sagesse qu'au moment d'une plus grande aisance , & qui , par les remboursemens qu'elles entraînent , ont besoin du secours du crédit pour être ( ainsi que nous le voulons ) toujours conformes à la justice. A ces causes , &c.*

Il s'est répandu des copies d'un arrêté , que le parlement a fait le 7 de ce mois , en enregistrant cet édit. Par cet arrêté , Mr. le premier-président a été chargé de faire au Roi des représentations dont voici les objets.

Et fera le Seigneur Roi très-humblement supplié de considérer, que son parlement n'a pu voir sans douleur, qu'après quatorze années de paix, au lieu de préparer aux sujets dudit Seigneur Roi des diminutions d'impôts tant de fois & si solemnellement promises, l'état des finances exige encore d'avoir recours à des emprunts, qui nécessairement est le germe d'une imposition; & que, dans ce moment où il s'agit de rapprocher la différence, qui existe entre les revenus ordinaires, & les charges dont ils sont grévés, on ajoute encore à ces charges anciennes par une nouvelle création de rentes, tant viagères que perpétuelles :

Que son parlement ne se seroit jamais cru permis d'enregistrer le nouvel édit, s'il ne s'étoit pas abandonné à la confiance la plus entière dans les vûes d'ordre & d'économie, que le dit seigneur Roi se propose d'établir dans l'administration de ses finances.

Mais qu'il supplie le dit seigneur Roi de considérer, que ses vûes bienfaisantes ne seront jamais remplies, si, d'une part, on ne retranche pas toute dépense superflue, & si, de l'autre on ne soumet à la plus sage économie les dépenses même les plus nécessaires.

Que ce royaume, le plus beau de l'Univers, est aussi fécond en ressources : que la première de toutes, la plus sûre, & peut-être l'unique dans l'état actuel, est que le dit seigneur Roi ne se repose que sur lui-même du soin de l'exécution de ses sages desseins; que, non content de tracer des plans d'économie, il les rédige & les fasse exécuter.

Que, pour y parvenir, il descende dans les derniers détails; qu'il combine lui-même avec chacun des ordonnateurs les diminutions & les réformes, dont sont susceptibles leurs départemens.

Qu'il forme enfin un plan fixe & invariable, dont la marche constante & les progrès rapides prouvent à ses sujets, que les moyens, qu'il veut employer pour rétablir l'ordre dans ses finances, sont aussi réels que ses vûes droites & sincères.

Que ledit Seigneur Roi, en se montrant, en agissant lui même, en déployant, s'il est nécessaire, son autorité, peut seul rétablir l'ordre & l'économie, & arrêter le cours des déprédations, en leur opposant cette volonté ferme & invariable, sans laquelle il n'y a ni gouvernement, ni véritable administration.

Il y a eu un si grand empressement du public à prendre des billets de la nouvelle loterie, qu'ils ont été distribués le même jour qu'elle a été ouverte, & qu'il a fallu mettre de nombreuses escouades du guet à la porte de Mr. d'Harvelay, garde du trésor-royal, pour veiller à l'argent qu'on apportoit de toutes parts, & pour contenir la foule prodigieuse de monde, qui se présentoit. Le lendemain, les billets gagnoient déjà 48 livres; & ils ne manqueront pas d'augmenter encore beaucoup d'ici au tirage d'Avril. Si l'on ne peut disconvenir que la confiance, qu'inspire l'administration actuelle des finances de l'état, est telle, que, quand même cette loterie eût été de cent millions, elle feroit maintenant remplie, il faut avouer en même-tems, que sa combinaison aussi avantageuse pour les prêteurs que pour le Roi à infiniment contribué à son succès.

Le conseil d'état a rendu deux arrêts concernant deux écrits repréhensibles. Le premier, en date du 7 Décembre 1776, est de la teneur suivante.

Le Roi s'étant fait rendre compte d'un écrit contenant 52 pages, commençant par ces mots: *le procureur du fleur Antoine Simian, marchand droguiste de cette ville, & consors*, imprimé en 1775 par Esprit David, imprimeur à Aix, au

fujet d'un procès pendant au parlement de Provence entre le sieur Malespine, furnuméraire au bureau du contrôle des actes de Draguignan, & les héritiers de la demoiselle Lamanoide, son épouse; le dit écrit signé Revel le Cadet, Simian, Lamanoide, Sairaillier, Lamanoid, Lamanoid, Aillfand, & Simian, en qualité de procureur de Mr. Rey, avocat : Sa Majesté a reconnu, que l'auteur de cet imprimé, en s'écartant des bornes d'une juste défense, s'est livré à une déclamation calomnieuse & offensante pour tous les employés de la partie des domaines en général, dont il a représenté les fonctions, pages 8 & 9 de son écrit, comme avilissantes & odieuses aux yeux de la société. Et S. M. voulant prévenir l'effet d'une pareille diffamation, le Roi étant en son conseil, de l'avis de Mr. le garde des sceaux, a ordonné & ordonne, que les termes injurieux aux préposés de la Ferme des domaines, inférés pages 8 & 9 de l'écrit dont il s'agit, seront & demeureront supprimés : fait S. M. défenses à Simian, procureur, de récidiver, à peine de punition exemplaire; & à toutes autres personnes de troubler, directement ni indirectement, les commis, préposés & autres chargés de la régie & perception des droits de Sa Majesté, dans l'exercice de leurs fonctions, de leur méfaire ni médire, & de faire imprimer, vendre & distribuer contre eux aucuns libelles; le tout à peine de cinq cents livres d'amende, & de plus grande peine s'il y échoit. Ordonne Sa Majesté, que le présent arrêt sera imprimé, lû, publié & affiché par-tout où besoin sera: enjoint au Sr. intendant & commissaire départi en Provence, de tenir la main à son exécution.

Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 7 Décembre 1776.

(Signé) AMELOT.

Le second arrêt du même genre, en date du 15 Décembre 1776 " en ordonnant l'exécution des articles 101 & suivans du règlement fait pour la librairie en 1723, &



„ faisant défenses à tous imprimeurs-librai-  
 „ res d'imprimer ou faire imprimer aucun  
 „ ouvrage, fans en avoir préalablement ob-  
 „ tenu la permission, „ porte interdiction  
 contre le sieur Belion, imprimeur à Lyon,  
 & le condamne à 500 livres d'amende, pour  
 avoir contrevenu à ce règlement, en impr-  
 mant fans aucune permission une lettre ano-  
 nyme, relative aux discussions survenues  
 entre l'archevêque de Lyon & le chapitre de  
 l'église primatiale de cette ville; ordonne que  
 le manuscrit & les feuilles imprimées de cette  
 lettre soient mis au pilon, &c.

La chambre des comptes a enregistré, le  
 20 du mois dernier, des lettres-patentes du  
 Roi, données à Versailles le premier du  
 même mois, qui statuent sur les honneurs  
 à rendre à l'avenir, par la dite chambre, à  
 Monsieur & à Mgr. le comte d'Artois, freres  
 de Sa Majesté. En voici la teneur.

“ LOUIS, &c. Les prérogatives distinguées, qui  
 ne peuvent appartenir qu'aux fils de France, les  
 ont toujours fait jouir des prééminences dues  
 à la splendeur de leur rang; &, dans tous les  
 tems, les Rois nos prédécesseurs, attentifs à  
 les y maintenir ont reconnu qu'étant assis près  
 du trône, ils devoient participer à l'éclat qui  
 l'environne; & qu'en donnant à leurs sujets l'ex-  
 emple du respect & de la soumission, ils avoient  
 droit de recevoir, de tous les ordres de l'état  
 des honneurs inséparables de la grandeur de leur  
 naissance: pénétrés de la plus vive tendresse  
 pour nos Freres, qui contribuent à notre bon-  
 heur par les sentimens, dont ils n'ont jamais  
 cessé de nous offrir l'hommage, & voulant con-  
 server leurs prérogatives personnelles, nous avons  
 résolu d'assurer de plus en plus les honneurs qui

doivent leur être rendus dans notre chambre des comptes. A ces causes, &c., „

I. Voulons & ordonnons que dans tous les cas, où les princes, nos Freres, prendront séance en notre chambre des comptes, pour y porter nos ordres, le premier-président, en leur adressant la parole, les appelle Monseigneur.

II Voulons pareillement que les requêtes, qui seront par eux présentées pour leurs affaires particulières & personnelles, soient adressées à nos Seigneurs, & ne contiennent aucuns autres termes que ceux d'*expose & requiert*. Si donnons en mandement, &c.

Donné à Versailles, le premier jour de Décembre, l'an de grace 1776, & de notre regne le troisieme. (Signé) LOUIS. (Et plus bas) par le Roi. (Signé) A MELOT.

Mr. de Beaumarchais n'ayant pu être remis, par l'arrêt du parlement en sa faveur, qu'au même état où il étoit avant d'être condamné au blâme par le grand-conseil actuel, il poursuit sa demande, afin que son décret d'ajournement soit converti en assigné pour être oui; & il a publié un mémoire, dans lequel, rappelant sa fameuse affaire avec Mr. & Madame de Goezmann, il parle avec très-peu de ménagement de ses juges d'alors. Comme la plupart de ces magistrats sont membres du grand conseil, cette cour a résolu, dans une assemblée tenue à ce sujet, d'adresser des plaintes à Mr. le garde des sceaux; mais le parlement paroît avoir voulu prévenir les suites de cette affaire, en supprimant le mémoire de Mr. de B. pour des raisons toutes différentes que celles qui faisoient agir le grand conseil. Le 18 de ce mois, toutes les chambres assemblées, les gens du Roi sont

entrés, Me. Antoine-Louis Seguier, avocat du dit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

“ Nous apportons à la cour un recueil imprimé, intitulé : *Suite de la justification du sieur Beaumarchais*. Au nombre des différentes pièces que ce recueil renferme, nous avons trouvé dans une requête également imprimée du sieur de Beaumarchais, un discours qu'il s'étoit proposé de prononcer à votre audience. La sagesse qui accompagne toujours vos démarches, ne vous permet point alors de lui accorder la faculté qu'il demandoit d'être entendu dans sa propre défense. Les mêmes motifs de prudence qui avoient déterminé la cour à ne point permettre au sieur de Beaumarchais de prononcer ce discours lors de la plaidoirie de la cause, auroient dû lui faire comprendre qu'il étoit également dans l'intention de la cour qu'il ne fût point rendu public par la voie de l'impression. C'est l'objet des conclusions par écrit que nous avons cru devoir prendre, & que nous laissons à la cour avec l'imprimé dont est question. Et se sont lesdits gens du Roi retirés : eux retirés. „

“ Vu l'imprimé, intitulé : *Suite de la justification du sieur de Beaumarchais*, dans lequel se trouve inférée une requête dudit sieur de Beaumarchais, contenant un discours qu'il devoit prononcer lors de la plaidoirie de sa cause; ensemble les conclusions par écrit du procureur-général du Roi. Ouï le rapport de Me. Léonard Sahuguet d'Espagnac, conseiller. La matière sur ce mise en délibération. La cour, les grand-chambre & tournelle assemblées, a ordonné que le discours inféré dans ladite requête sera & demeurera supprimé; & que le présent arrêt sera imprimé & publié par-tout où besoin sera. Fait en parlement, les grand-chambre & tournelle assemblées, le 18 Janvier 1777. Collationné LUTTON. Signé DUFRANC.

Il y a eu le 22 une assemblée sur le procès

cès du maréchal de Richelieu ; les rapporteurs y rendirent compte de ce qui s'est fait depuis la dernière , & pendant les vacances. Les princes du sang étoient avec beaucoup de pairs à cette assemblée & même Mr. le duc d'Orléans contre son ordinaire. Lorsque ce prince sortit de la grand'chambre, le major Vedel, impliqué dans le procès, se jeta à ses pieds pour le supplier de faire accélérer son jugement , vû que la lenteur, avec laquelle il se poursuit, accable tous ceux qui y sont intéressés, à l'exception de Mr. le maréchal, que ses adversaires accusent de ne chercher qu'à le prolonger , en demandant sans cesse de nouvelles informations. Le prince répondit, que *l'on jugeroit cette affaire le plutôt possible*. Cependant on n'a point indiqué le jour d'une autre assemblée ; & vraisemblablement elle ne pourra avoir lieu que dans le mois de Mars.

Le journal de politique & de littérature de Mr. Pankouke éprouve des contradictions. Le nombre des souscripteurs a tellement diminué depuis que Mr. Linguet ne tient plus la plume, que ce libraire a présenté un mémoire pour obtenir une réduction sur les 22 mille livres qu'il est assujetti de paier annuellement aux affaires étrangères. Comme il n'ignore pas d'ailleurs que l'indignation de beaucoup de lecteurs contre la suffisance de Mr. de la Harpe & de la conduite qu'il a tenue à l'égard de Mr. Linguet, n'a pas peu contribué à les dégoûter de ce journal, il voudroit changer de rédacteur & demande

demande qu'on lui donne deux académiciens, qui sont Mrs. Marmontel & Suard. Celui de Mrs. Palissot & Clément attire la foule, & plait par la raison qu'il est dirigé d'une manière directement contraire à ce que les auteurs avoient promis d'observer, savoir l'*impartialité*. Le premier cahier renferme une diatribe très-violente contre les philosophes, sous la forme d'un requiatoire d'un avocat-général, qui conclut à ce qu'on les mette tous aux *petites maisons*; conclusion qui est on ne peut pas plus *impartiale*, comme on voit, puisqu'on n'excepte aucun des philosophes.

Il a été accordé depuis peu des lettres de grace à une jeune demoiselle, fille d'un officier en garnison en Flandre, qui n'ayant répondu à la passion de son amant qu'après bien des promesses réitérées de mariage, ne put ensuite le porter, par ses larmes & ses prières, à remplir ses engagemens, lorsque les suites de sa foiblesse exigèrent cette réparation, & qui, au désespoir de la honte où elle alloit tomber, tua son séducteur d'un coup de pistolet; après quoi elle s'est retirée à Turin, où sa grace lui a été envoyée.

Le cardinal de la Roche-Aimont a été administré, mais dès ce moment la goutte qu'il avoit dans la poitrine, est descendue aux pieds, & il a le bonheur d'être encore quitte de cet accès.

On écrit de Metz qu'il s'y est élevé une dispute entre les soldats de deux régimens sur de petites prérogatives que vouloient s'arro-

ger ceux qui sont arrivés les premiers dans cette garnison, & qu'il s'en est suivi un combat sanglant de 12 contre 12. Il devoit être de 100 contre 100 ; mais le complot ayant été heureusement divulgué, les officiers ont fait mettre tous les autres aux arrêts. --- La nuit du 8 au 9 de ce mois a fait craindre pour le palais de Dijon un incendie semblable à celui qui fit tant de dégâts au palais de Paris il y a un an dans le même mois. Le feu s'est manifesté sur les 10 heures du soir au bureau des huissiers, a gagné le plafond de la grand'salle d'entrée, & menaçoit de s'étendre à une tour de la chambre des comptes, où sont renfermés d'anciens titres; mais les prompts secours qu'on a portés, l'ont empêché de faire progrès : il n'y a eu de brûlé que le bureau des huissiers avec tous les papiers qu'il contenoit, & le plafond qui est au-dessus a été fort endommagé. Le feu a cessé vers une heure après minuit. Le premier-président du parlement, & celui de la chambre des comptes s'y sont transportés, ainsi que presque tous les autres magistrats de ces deux cours, qui y ont donné l'exemple du travail & les ordres les plus efficaces.

VERSAILLES (le 31 Janvier.) Le 12 de ce mois, le marquis d'Aubeterre, commandant en chef dans la province de Bretagne, & l'évêque de Rennes, président de l'ordre de l'église, ont été présentés au Roi par le duc de Fronzac, premier gentilhomme de la chambre de S. M. en survivance : le Roi leur a témoigné sa satisfaction de leur

conduite , pendant le cours de la dernière assemblée des états de cette province. Le marquis de Serent , qui y a présidé la noblesse , a eu pareillement à son arrivée l'honneur d'être présenté à S. M. , qui lui a accordé les entrées de sa chambre. Elle a donné à la demoiselle de Clermont-Tonnerre , petite-fille du maréchal duc de Clermont-Tonnerre , pair de France & chef du tribunal , la permission de se qualifier du titre de Dame. --- Le 24 de ce mois , le prince palatin duc de Deux-Ponts , fut présenté à Leurs Majestés & à la famille royale , sous le nom de comte de Sponheim. L'après midi , la duchesse de Deux-Ponts fut présentée à la Reine & à la famille royale.

CARCASSONNE ( le 31 Décembre. ) Le 19 du mois dernier , le feu se manifesta vers les 11 heures du matin , dans une maison appartenante à la fabrique de l'église paroissiale de St. Michel , & attenante à cette église. Les planchers & les toits étoient déjà embrasés , lorsqu'on s'aperçut de cet accident , qui mettoit en danger toutes les maisons du quartier : mais les progrès de l'incendie furent arrêtés par la vigilance des Magistrats ; les quatre familles qui y habitoient , perdirent tout ce qu'elles possédoient de meubles & d'effets. Dès le lendemain , les officiers municipaux convoquèrent le bureau de charité , établi en cette ville , où cependant l'on ne voit pas de pauvres , parce que les habitans y sont occupés & bien

païés. On y décerna unanimement des secours proportionnés aux pertes, qu'avoient effluïées les quatre familles incendiés.

Cette charité des habitans pour ceux d'entr'eux, qui avoient eu le malheur d'être réduits à la pauvreté par un accident imprévu, n'est pas le seul fait digne d'être rapporté à cette occasion. Dans le danger général une action d'éclat avoit illustré un citoyen, qui s'étoit élancé au milieu des flammes pour en arracher l'enfant d'un autre habitant; & l'acte suivant certifie la récompense honorable & patriotique, décernée à ce courageux citoyen par les officiers municipaux.

L'an 1776 & le 25e. jour du mois de Décembre, après midi, nous Jean Vidal, huissier royal & audiencier au siège de police de la ville de Carcassonne, y résidant, souffigné, accompagné de J. Labat, trompette & crieur public, & précédé de la livree consulaire de ladite ville, & des tambours, fifres & hautbois, nous sommes portés au devant de la porte de la maison & domicile du Sr. Raimont Chabardée, maître cordonnier de cette ville, sise à la rue des Moulins, où étant, & du mandement de Mrs. les maire, lieutenant de maire & consuls, capitaines-gouverneurs de la présente ville, avons fait savoir à tous les citoyens & autres quelconques, "que  
 „ dans l'incendie, qui arriva le jeudi 19 du cou-  
 „ rant, le sieur Raimont Chabardée, maître  
 „ cordonnier en cette ville, ancien soldat du  
 „ régiment de Flandres, avoit non-seule-  
 „ ment donné de très-grands secours pour ar-  
 „ rêter les progrès de cet incendie, mais avoit  
 „ encore exposé sa vie pour sauver celle de l'en-  
 „ fant du nommé Gazel, qui se trouvoit au mi-  
 „ lieu des flammes,„ Et de suite, en vertu des  
 ordres des dits Srs. maire, lieutenant de maire,  
 & consuls, & en memoire & récompense du



courage & du zele patriotique du dit Sr. Chabardée, nous avons, au son des tambours, fifres & hautbois, appendu & attaché sur la porte d'entrée de la maison & domicile du dit sieur Chabardée une *Branche de Chêne* : & de tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal l'an & jour susdits ; & avons signé avec ledit Labat, trompette, & laissé copie au dit Sr. Chabardée du présent procès-verbal, dont l'original demeurera déposé aux archives de l'hôtel de ville.

( Signé )

LABAT &amp; VIDAL.

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES ( le 30 Janvier. ) L'Impératrice-Reine vient d'élever à la dignité de prince de Grimbergen Mr. le comte de Dongnyes de Mastaing, conseiller intime actuel d'état, chambellan, général major, grand Veneur de la province & duché de Brabant, & grand-écuyer, faisant les fonctions de grand maître de la cour de Mgr. le duc Charles de Lorraine, notre gouverneur-général. Hier, ce Seigneur a prêté, entre les mains de Son Alt. Royale, le serment en sa nouvelle qualité.

LA HAYE ( le 30 Janvier. ) Une lettre de Larrache du 16 Décembre & d'autres postérieures de Barbarie, annoncent le naufrage des deux frégates marocaines & des deux prises hollandaises ; ajoutant qu'un grand chebec du même Souverain a eu le même sort. Ces pertes doivent être fort sensibles au Prince maure, d'autant que les deux frégates étoient les seules qu'il eût & qu'elles étoient chargées de 52 canons de bronze pour Mogador. Le chebec étoit le dernier qui lui restoit de trois gros & des mieux armés en course. Le Reis Farache avoit perdu le premier dans les parages de Narbonne, & l'autre avoit fait naufrage en sortant de Tanger. En comptant les canons on porte la perte de chaque frégate à 100,000 écus. Tout l'équipage & celui des autres bâtimens fut noyé, à l'exception de 21

hommes des ourques qui se fauverent. Mr. Rosignol a loué une maison à Larrache où l'on fournit à ces malheureux tout ce qui leur est nécessaire. On n'a fauvé de la charge que 310 balots de laine , 17 pipes d'eau-de-vie , & 400 caiffes de citrons & d'oranges.

### M O R T S.

Louis-Marie Torrigiani , Florentin , cardinal de la Ste. église - romaine , de la création de Benoit XIV , le 10 Avril 1747 , est mort à Rome presque subitement , le 6 Janvier , âgé de 80 ans , etant né le 18 Octobre 1697. Il étoit le dernier de l'illustre famille des marquis de ce nom. Il avoit été secretaire d'état sous Clément XIII. Par son testament il laisse ses biens de l'état ecclésiastique & du Florentin aux deux plus jeunes enfans des marquis Guadagni-Gerini & Alberti ses neveux , lesquels à l'âge de 22 ans pourront sortir de leur propre famille pour former deux branches de la maison Torrigiani , dont ils prendront le nom & les armes , l'un à Rome & l'autre à Florence , exigeant d'eux qu'ils s'établissent dans ces deux villes , & voulant qu'ils distribuent chaque année la dime de leurs biens aux pauvres. Ils pourront aisément jouir l'un & l'autre chaque année d'un revenu de 30 mille écus romains , produit des biens patrimoniaux du cardinal ; car dans les plus grands postes , étant même secretaire d'état , il a à peine touché des biens de l'église quatre mille écus qu'il distribuoit aux pauvres.

Le cardinal Urbain Paracciani , romain , archevêque de Fermo , est mort le 3 Janvier , après une longue maladie , dans la 62 année de son âge , ayant gouverné son diocèse douze ans six mois. Clément XII , de glorieuse mémoire , l'avoit élevé à la pourpre le 26 Septembre 1766. Ce cardinal universellement regretté de tous ses diocésains pour sa grande charité envers les pauvres & son zele pour l'accroissement de la religion , a , par son testament , institué héritier de

ses biens l'abbé Jean-François Paracciani son frere, ci-devant profès de la Compagnie de Jesus.

Marie-Antoinette princesse douairiere de Lichtenstein, duchesse de Troppau & de Jägersdorff &c, née comtesse de Dietrichstein, dame assistante au conseil de l'ordre de la Croix-étoilee, mourut à Vienne le 6 Janvier âgée de 70 ans. Cette princesse respectable par les rares exemples de vertu & de piété qu'elle a donnés, est universellement regrettée; elle naquit le 10 Septembre 1706; le 14 Janvier 1726, elle epousa le prince Emmanuel de Lichtenstein, chevalier de la Toison d'Or, conseiller intime de L. M. I. & grand maitre de la cour de feu l'Impératrice Guillelmine-Amélie, lequel mourut le 15 Janvier 1771.

Charles-Adam comte de Breuner, baron & seigneur de Statz, Scubin, Fladenitz & Rabenstein, chevalier de la Toison d'or, conseiller intime actuel & chambellan de L. M. I. ainsi que président du haut tribunal de justice pour tous les pays héréditaires en Allemagne, est mort à Vienne, âgé de 88 ans. Aux talens supérieurs d'un grand ministre, il joignoit les plus rares vertus d'un chrétien.

Maximilien-Philippe baron de Wildenau de Schwarzenfeld, est mort à Amberg le 20 Janvier, âgé de 94 ans & 3 mois 5 jours, étant né le 25 Octobre 1582.

Le 30 Janvier mourut à Vianden, petite ville dans le duché de Luxembourg, la nommée Ludwine Ferber, âgée de 104 ans. Son grand âge ne lui avoit ôté ni la mémoire, ni l'usage d'aucun sens. Elle avoit sur-tout tellement conservé la vue qu'elle s'est passée de lunettes jusqu'à la fin de sa carrière. Les alimens les plus grossiers lui ont constamment servi de nourriture, & jamais elle n'a bû ni thé, ni café, ni pris aucune médecine.

---

Dans le dernier Journal, p. 160, l. 20 *aërtes*, lisez *aites*. --- P. 179, l. 19, *Cybile*, lisez *Cybele*. --- P. 211, l. 10, ce passage n'est pas exact, le *Buen-Retiro* a été conservé. --- P. 193, l. 2, lisez *chargés de défendre, de maintenir*.

## T A B L E.

TURQUIE.	{	Constantinople.	295
		Smyrne.	277
RUSSIE.	(	Pétersbourg.	178
POLOGNE.	(	Varsovie.	179
ESPAGNE.	(	Madrid.	282
PORTUGAL.	(	Lisbonne.	283
SUEDE.	(	Stockholm.	284
ALLEMAGNE.	{	Vienne.	202
		Berlin.	209
		Cologne.	289
ITALIE.	{	Rome.	212
		Pise.	292
		Naples.	293
ANGLETERRE.	{	Londres.	216
		Whithall.	296
FRANCE.	{	Paris.	305
		Versailles.	316
		Carcassonne.	317
PAYS-BAS.	{	Bruxelles.	319
		La Haye.	319
		Morts.	320